L'hebdomadaire des Socialistes

Vendredi

Quatrième année - N° 143 - Vendredi 15 mai 1992 - ISSN 0995-0583 - Prix 6,50 F

LES RAISONS DE LA COLERE

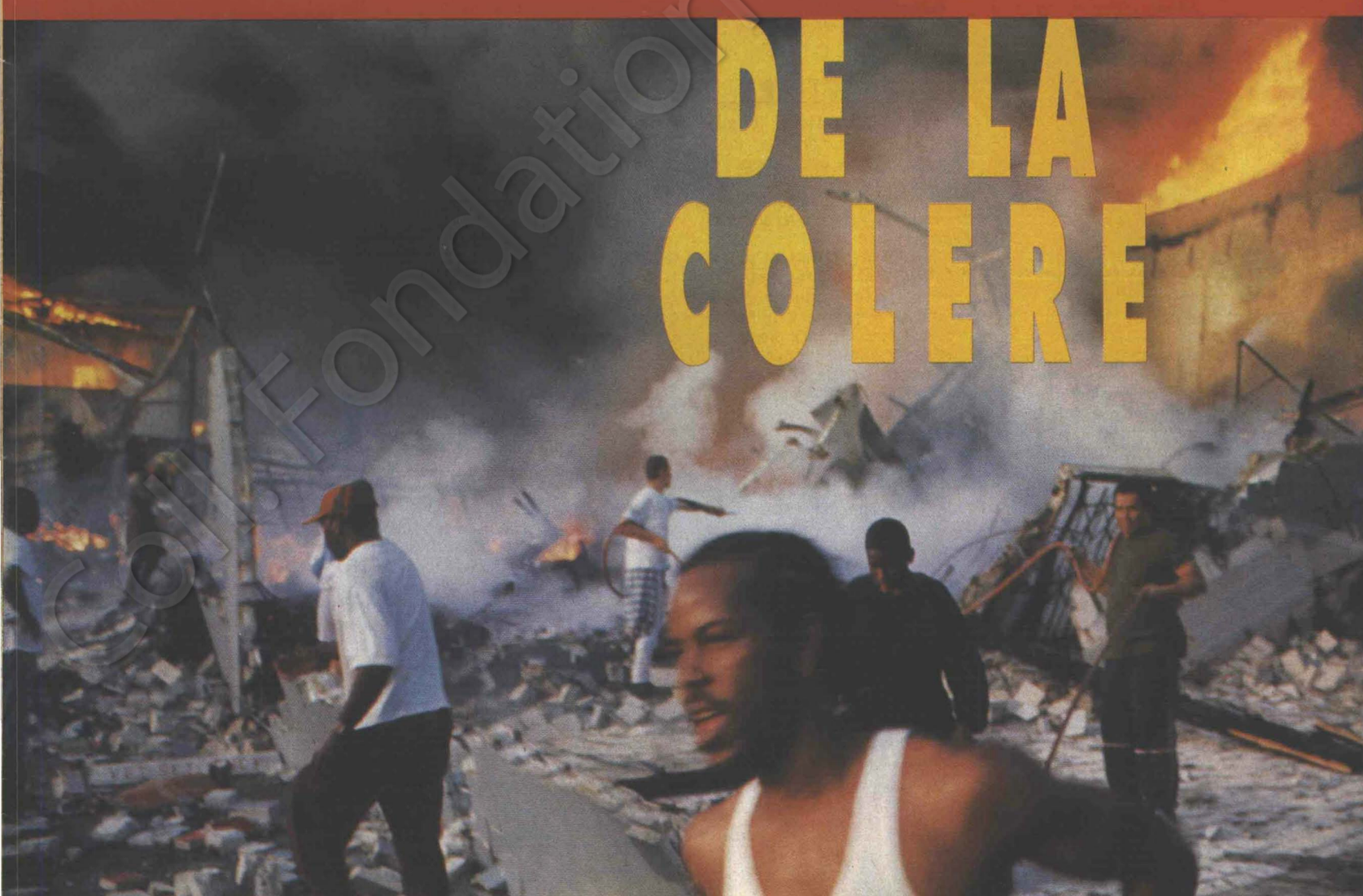

Coll. Fondation Jean Jaurès

Votre courrier

LOS ANGELES

Lee P. Brown, chef de la police de New York, déclarait, il y a quelques mois : "Aux Etats-Unis, nous réglons les problèmes sociaux en utilisant la prison pour balayer la poussière sous le tapis. Nous emprisonnons plus de nos concitoyens que n'importe quel pays au monde. Mais ça ne règle pas les problèmes sociaux qui sont les véritables causes de la délinquance."
La situation aurait pu dériver en France de manière identique ces dernières années. Mais il existe en effet au moins trois différences essentielles entre les pratiques urbaines et de sécurité de la France et des Etats-Unis.
Le maintien de la sécurité est mené en France de front avec une politique de prévention de la délinquance. La répression doit certes s'exercer contre les auteurs de crimes et délits, mais la prison ne peut pas tout régler. Il faut aussi s'attaquer aux causes scolaires, économiques et sociales de la délinquance.
Des efforts importants ont été menés dans tous les domaines pour éviter l'exclusion des populations et de quartiers entiers. Les opérations de Développement social dans les quartiers, la création des ZEP dans l'Education nationale, la mise en place du RMI et des missions locales ont permis, même si les taux de chômage y restent encore trop élevés, d'ouvrir des voies nouvelles à l'amélioration des conditions de vie dans ces quartiers, et à l'insertion des personnes exclues du système productif.
Enfin, contrairement aux Etats-Unis, les habitants eux-mêmes ont été considérés comme auteurs de leur insertion. Régies de quartiers, entreprises d'insertion, associations de services de proximité, représentent, parmi d'autres, autant d'exemples de citoyens-acteurs qui prennent en charge leur avenir et celui de leur quartier, par la création de nouveaux services et de nouveaux emplois.
Certes, toutes les difficultés sont loin d'être réglées en France, et le travail doit être poursuivi. Mais les politiques mises en œuvre ont évité la déchirure sociale qui a condamné aux Etats-Unis des millions de personnes aux voies sans issues. Au-delà des thèmes de la sécurité, ce sont aussi des conceptions politiques différentes de la société qui s'expriment et sont en jeu de part et d'autre de l'Atlantique !

JEAN-LUC GABOREAU
Poitiers (86).

OBJECTIFS

Socialiste de longue date, malgré mon jeune âge, 22 ans, j'ai soutenu François Mitterrand depuis 1986 et notamment en 1988 pour les élections présidentielles.
Fidèle aux idéaux socialistes : solidarité, justice, liberté, lutte contre les inégalités, paix, je souhaite que le nouveau gouvernement de Pierre Bérégovoy rassemble, qu'il prenne les décisions nécessaires pour que l'espoir renaisse et que nous gagnions demain. Cela est possible et il faut y croire.
Soutenons tous le gouvernement et François Mitterrand pour que les objectifs suivants soient atteints.
• Vaincre le chômage, former les hommes, rechercher la cohésion sociale, lutter contre les exclusions.
• Construire l'Europe et ratifier les accords de Maastricht, accords historiques qui donnent à notre génération, à la "génération Mitterrand", un nouvel espoir, un nouvel horizon.
• Multiplier les espaces de culture (chaîne Arte entre autres).
• Encourager le désarmement (arrêts des essais nucléaires décidés par Pierre Bérégovoy).
• Equilibrer les institutions.
• Et enfin, lancer un plan mondial de développement du tiers monde.

PHILIPPE DINJON
Sens (89).

CALVET

M. Calvet prône des licenciements et pleure parce qu'il a trop de charges, alors que son entreprise fait de gros bénéfices depuis 1991. De qui se moque-t-on ? Ce monsieur dort sur ses deux oreilles, n'a pas de difficultés de fin de mois, se paye de jolies vacances, et il faudrait le plaindre et dire amen ? Nous devrions savoir que ce style de patron est et sera toujours à droite et ne fera jamais une politique de gauche. Ce genre d'individu est juste bon à sauvegarder son empire, sans se soucier de ses ouvriers qui lui sont totalement indifférents.
Je le redis, nous manquons à gauche d'hommes neufs, d'hommes de terrain et non de bureaux. Car ce n'est pas derrière un bureau que l'on règle les dossiers, surtout quand on porte le poids de responsabilités, quelles qu'elles soient. Il ne s'agit pas non plus, comme beaucoup de Français, de râler sans arrêt, de ne pas voter, ou de voter à droite, ce qui est fréquent quand rien ne va. Les Français aussi doivent s'engager dans les syndicats, associations, partis : là, ils pourront parler et donner des idées, ce que beaucoup ne font pas, car cela ne les intéresse pas. Ils se mettent juste en colère quand leur pouvoir d'achat baisse, ou qu'ils paient trop d'impôt. C'est la solution facile et la moins fatigante et il ne faudra pas s'étonner si notre pays se classe dernier ou avant-dernier dans la CEE.
Il serait temps de se réveiller et de participer au travail quotidien, puisque, après tout, ce sont eux les Français, qui votent pour élire leurs représentants. Alors, qu'eux aussi se mettent en avant. Puisque les Français râlent contre leurs hommes politiques, qu'ils fassent eux aussi de la politique, qu'ils sengagent. Ils pourront ainsi s'exprimer, eux et leurs idées, et notre pays fonctionnera peut-être mieux.
Il est temps de rassembler les forces sociales du pays, toutes nos forces ; d'arrêter les conflits et dissensions internes, les jalousies réciproques, les points de vue personnels, car tout cela ne débouche que sur une mauvaise image de la politique en général et aussi de notre pays. L'heure est venue de jouer la carte sociale à fond ; la carte ouvrière, car c'est d'elle que viennent la force et les progrès à venir.
La puissance de l'argent ne fait que mettre en pratique cette force ; mais tous, ensemble, sans cette puissance, nous pouvons faire basculer et bousculer beaucoup de principes, beaucoup de barrières. Alors, qu'attendons-nous ?

MICHEL DUVIGNAU
Mérignac (33).

MEMOIRE

Continuerons-nous longtemps d'assister sans voix et sans voie au tragique spectacle de la mort programmée de la gauche qui signifierait aussi notre propre mort ? Ou bien saurons-nous transformer en énergie créatrice les multiples forces destructrices qui nous entourent et celles que nous portons en nous ?
Non pas en argumentant sur les éventuels effets thérapeutiques d'un scrutin majoritaire ou proportionnel, sur la durée du mandat présidentiel, sur que sais-je encore... Non pas en évaluant, à la recherche d'une majorité du troisième, quatrième ou de énième type, les éventuels bienfaits d'un paysage politique recomposé au prix de compromis, compromissions et abandons...
Mais en nous levant pour participer, agir et conduire nos destinées, refusant à d'autres (petits princes ou marquis, professionnels de la politique, maîtres à penser, à vivre, à agir) le soin de tracer nos chemins et de se tromper à notre place, convaincus que nous sommes que la politique doit désormais nous appartenir.
Moins que jamais l'heure serait de nous retirer dépités sur un quelconque Aventin, moins que jamais solitaires et désabusés, moins que jamais devrions-nous continuer de nous soumettre à l'absurde.
Le refus des renoncements que l'on appelle aussi révolte est notre devoir urgent.
Plus que jamais l'heure est venue d'exiger que les partis politiques débarrassés de ceux qui, à divers titres, les sclérosent, les paralysent, les tiennent en otages et les dénaturent deviennent des lieux fréquentables où il ne serait question que de politique majuscule, où éthique morale et politique seraient synonymes, que les clubs enfin déverrouillés et affranchis de la "loi du père" deviennent des lieux éclairés d'expression libérée, que les militants et adhérents soient enfin reconnus et respectés, leurs aspirations entendues, leurs propositions débattues, que les citoyens soient honorés, que le pouvoir soit enfin partagé et qu'il conjugue noblesse et humilité.
Plus que jamais, l'heure est venue d'exiger que l'économique et le social soient réconciliés.
Plus que jamais, l'heure est venue d'exiger que les droits de l'homme, toujours promis et proclamés mais encore enfouis pour beaucoup d'entre eux dans la poussière de vieux manuscrits révolutionnaires, puissent réellement s'exercer.
Plus que jamais, l'heure est venue d'exiger que la démocratie représentative cède effectivement la place à une démocratie participative.

ALAIN BALDO
Paris 13e.

Vendredi
10, rue de Solferino 75333 Paris cedex 07
Télex : 200 174 ; Télécopie : 45.51.47.03
Service abonnés : 45.56.78.57
TELEPHONE : *pour joindre directement votre correspondant, il suffit de composer 45.56... (précédé du 16-1 si vous appelez de province) suivi des 4 chiffres qui figurent entre parenthèses à la suite de chaque nom*

DIRECTION
Directeur de la publication : Bernard Roman (78.48)
Comité de direction : Jean-Pierre Becquet, Jean-Marcel Bichat, Pierre Brana, Philippe Dorthe, Pierre Guidoni, Gérard Le Gall, Gérard Lindeperg, Arnaud Massip, Pierre Moscovici, François Rebsamen, Bernard Roman, Françoise Seligmann, Daniel Vaillant.

REDACTION
Rédactrice en chef : Lyne Cohen-Solal
Directeur de la rédaction : Jacques Garat (78.58)
Secrétaire gal de la rédaction : Jacques Goubin (78.82)
Politique : Jean-Pierre Bedeï (78.73)
Economie : Monique Grima (78.70)
Idées : Bernard Chaouat (79.01)
Société : Patricia Jaffray (78.94)
Régions : Maryline Trassard (78.71)
International : Ghislaine Toutain (77.92)
Actuelles : Françoise Lorrain (78.55)
Secr. de rédaction : Vanda Gervasio (78.61)
Maquette : Flavienne Allar (78.92)
Infographie : Jean-Pierre Pécau (77.92)
Réalisation : Sandrine Girard (78.92) Taoufik Khatib (78.54)
Révision : Jean-François Gantois (78.53)
Photo : Pascal Lebrun, Josette Serreau (78.53)

ADMINISTRATION, GESTION
Madeleine Darbel (78.44)

ABONNEMENTS ET SERVICE LECTEURS
Marie-Reine Jost (78.57)
Marie-Lou Le Bras (78.56), Sabine Sebah (79.04)

PUBLICITE
Pyramid Conseil - (16.1) 42.21.40.90

FABRICATION
Photogravure, montage : Dawant - Paris
Impression : Avenir Graphique - Torcy
Routage : Inter-routage - Aubervilliers

N° Commission paritaire : 10.889

"Vendredi" est édité par les Nouvelles Editions de l'An 2000

CREDITS PHOTOS
Gamma (couv.) ; P. Piel / Gamma (p. 7) ; Lemire-Reglain / Gamma (p. 9) ; J. Burlot / Gamma (p. 12) ; Werbung / Sunset (p. 13) ; R. Haviv / Saba / Rea (p. 17) ; D.R. (pp. 19 et 21) ; autres P.L.

Ce numéro a été tiré à 190.000 ex.

CETTE SEMAINE

2 *Courrier*

POLITIQUE

4 *Préparation du programme socialiste*
5 • *Révision constitutionnelle, l'opposition se lézarde*
• *Laurent Fabius*
6 *Matra-Hachette, drôle de mariage*

ECONOMIQUE/SOCIAL

7 *Grèves en Allemagne*
8 *Dépenses de santé*

SOCIETE

9 *La catastrophe de Furiani*
10 *Maréchal, nous voilà !*

11 à 13 DOSSIER
Couples en 1992
11 *Se marier ou pas ?*
12 • *Le contrat d'union civile*
• *Deux par deux*
13 *Le langage des fleurs*



▲ *Le B.E. reçoit Pierre Bérégovoy.*



▲ *Couples en 1992 (pp. 11 à 13).*



▲ *45e festival de Cannes (p.21).*

INTERNATIONAL

15 *Emeutes de Los Angeles conflit de races... conflit de classes*
16 • *Bosnie-Herzegovine : la folie jusqu'à quand ?*
• *Québec : une longue histoire d'identité*

VIE PRATIQUE

18 *Justice pour consommateurs*

CROQUIS

19 • *Lettre à...*
• *Virgil Tanase*

CULTURE

20 • *Commémorations et anniversaires*
• *Télévision*
21 *45e festival de Cannes*
22 *Post-scriptum*

INVITE

23 *Jean-François Prévand*

Claude Estier

5 mai

Chacun convient que le scandaleux verdict d'acquittement des quatre policiers blancs ayant tabassé un Noir a agi comme un détonateur à Los Angeles. Mais un détonateur ne fonctionne que si sont réunis les ingrédients de l'explosion. Pour qui connaît la grande cité californienne, il est évident qu'ils l'étaient depuis longtemps : un centre ville laissé à l'abandon et devenu un ghetto pour les minorités noires et hispaniques privées de toute aide sociale, le tout à peine séparé du luxe provocateur et de la richesse indécente étalés sur des dizaines de kilomètres à Hollywood, Beverly Hills jusqu'aux plages de Malibu et de Santa Monica, symboles, dans les feuilletons télévisés, du grand rêve américain.

Si les émeutes des derniers jours ont été les plus meurtrières, elle n'étaient pas les premières puisqu'en 1965, déjà, d'autres quartiers de Los Angeles avaient connu de semblables violences.

Le moins qu'on puisse dire est que l'avertissement n'avait pas été entendu et que les années Reagan, tant vantées par les champions du libéralisme, n'ont fait que creuser davantage, et pas seulement en Californie, le fossé entre une Amérique blanche, adoratrice du dieu Dollar et une Amérique des exclus qui n'ont plus rien à perdre et pour qui la loi, la justice, la démocratie même sont désormais des mots vides de sens.

La question a vite été posée de savoir si la France, ou en tout cas les banlieues de nos grandes villes, sont menacées d'une pareille dérive. Jean Poperen affirme que nous sommes "sur la même pente" que les Etats-Unis, ce qui n'est pas l'avis de Kofi Yamgnane pour qui nous avons l'avantage d'un modèle d'intégration différent.

Je pense plutôt comme ce dernier, mais sans ignorer que notre système de protection sociale, très supérieur au système américain, ne nous met pas totalement à l'abri d'affrontements à partir de critères raciaux et de situations d'exclusion. Vaulx-en-Velin ou Mantes-la-Jolie ne sont heureusement pas comparables à Los Angeles mais il n'en est pas moins urgent de répondre aux tensions régnant ici comme là-bas et de ne pas se rassurer seulement avec des mots.

7 mai

Alain Juppé déplore que l'opposition soit tombée dans "le piège tendu par François Mitterrand" en abordant le débat sur Maastricht en ordre dispersé. Quel piège ? Veut-on nous faire croire que le président de la République a négocié le traité sur l'union européenne avec nos onze partenaires de la Communauté dans le seul but d'enfoncer un coin entre le RPR et l'UDF ? Si piège il y a, l'opposition se l'est fabriqué elle-même avec Jacques Chirac pour maître d'œuvre. Celui-ci a en effet accumulé les maladresses qui ont abouti à faire éclater non seulement l'opposition dans son ensemble, mais surtout le RPR dont la moitié du groupe parlementaire a suivi Philippe Séguin. Pour avoir, une fois de plus, manqué de réflexion, voilà Chirac à nouveau déstabilisé, ce dont ne se plaindront ni Giscard d'Estaing ni François Léotard ni, peut-être, Edouard Balladur.

10 mai

Il y a onze ans... Une façon de célébrer cet anniversaire est de faire remarquer que, de tous les chefs d'Etat et de gouvernement des grands pays industrialisés présents en 1981, seul François Mitterrand est encore au pouvoir. Ce qui explique, comme le note Pierre Bérégovoy dans son "Heure de vérité", que certains soient si pressés de le voir partir !

Parmi ceux-là, bien sûr, Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac dont on nous révèle qu'ils avaient conclu, le 28 avril, un accord secret sur l'organisation des primaires. Mais le secret a été éventé et les dirigeants de l'UDF sont furieux. "C'est la troisième ou la quatrième fois que le RPR nous fait le coup", dit l'un d'eux. On peut parier que ce n'est pas la dernière !

PREPARATION DU PROGRAMME SOCIALISTE

"Vers un contrat de législature avec le pays"

Michel Charzat présentera un projet de contrat-programme lors du prochain comité directeur, le 24 mai. Il dévoile les grandes lignes de ce texte.



Quelle est la principale difficulté pour le PS d'établir un programme après avoir exercé le pouvoir pendant une dizaine d'années ?

Michel Charzat, secrétaire national chargé du programme. La société française est différente de celle que nous avions analysée dans les années 70. Il en résulte que le programme que nous allons lui proposer sera profondément novateur dans sa méthode et différent dans son contenu. La méthode que nous avons retenue est celle d'un contrat de législature présenté au pays ; il ne s'agit pas d'un programme clef en main. Ce contrat sera passé avec les électeurs et les groupes politiques qui souhaiteront s'associer à notre démarche.

Comment ?

A partir de notre texte qui sera dense, court et ouvert. Un projet de contrat-programme sera examiné par le comité directeur du 24 mai. Il sera soumis à la discussion des militants jusqu'au mois de juillet. Parallèlement, nous organiserons un premier cycle de rencontres thématiques sur nos propositions afin de débattre devant l'opinion publique. Ces réunions seront ouvertes et prolongées dès la rentrée. Le contrat sera adopté au congrès de Bordeaux au début du mois de juillet. Il sera discuté, cet automne, avec les formations politiques susceptibles de passer un accord avec le PS. Au terme de cette période de débat, des assises nationales des forces de progrès se réuniront pour adopter un contrat de législature sur la base d'un rassemblement dont le PS sera le pivot mais qui dépassera les frontières traditionnelles de la gauche socialiste.

Quelles sont les grandes lignes du contrat-programme actuellement en préparation ?

Ce texte doit éclairer l'avenir, expliquer qu'il est possible de franchir une nouvelle étape à partir de l'évaluation des acquis et des lacunes du bilan que nous avons pu dresser depuis 1981. Nous avons le sentiment, confirmé au congrès de l'Arche, que nous entrons dans une nouvelle ère en raison des mutations technologiques, économiques, sociétales, et des bouleversements géostratégiques qui se sont accélérés depuis trois ou quatre ans.

Nous souhaitons faire un texte pédagogique puisqu'il sera discuté avec d'autres formations politiques. Il sera précédé d'un préambule expliquant les changements du monde et faisant le bilan de notre action. Ce préambule proposera également une méthode pour conduire la réforme, à savoir le changement par la loi, le contrat et la citoyenneté.

Une première partie définira des engagements pour la législature. Il s'agira de mesures lisibles permettant notamment d'assurer une vie sûre dans une société libre et d'ouvrir des horizons de promotion individuelle et collective.

La deuxième partie doit fixer des repères pour l'action et faire ressortir clairement notre stratégie du changement ainsi que notre conception du civisme. Elle traitera des méthodes démocratiques, du rôle de l'Etat, de la place du marché, de la construction de l'Europe et de la place de la France dans le monde. Ce document est destiné à ouvrir une discussion, il ne doit donc pas être péremptoire ni fermé.

Sur quelles propositions précises travaillez-vous actuellement ?

Nos propositions visent à faire reculer le chômage, assurer la cohésion sociale, garantir les droits sociaux, un nouvel équilibre entre l'économie et l'environnement et la transparence de la vie publique.

Il faut souligner aussi que notre démarche est foncièrement différente de celle de la droite. L'opposition proposera au pays, en guise de programme, un document d'appareils conclu entre les composantes de l'UPF alors que le texte que nous présenterons sera issu des contributions de chacune des forces politiques de progrès adoptées dans le cadre d'un débat important.

Propos recueillis par Jean-Pierre Bedei

■ LES MARDIS DU PROGRAMME ■

Dans le cadre de la préparation de son contrat-programme, le PS organise une série de débats visant à faire connaître ses propositions. Ces réunions se tiendront sur invitation tous les mardis du 26 mai au 23 juin. La première aura pour thème "les sécurités" et traitera des rapports entre la sécurité, la prévention et la répression ainsi que du développement de l'état de droit et de la modernisation de la justice.

Parmi les invités,
PAUL QUILES, *ministre de l'Intérieur ;*
LAURENT FABIUS, *premier secrétaire du PS ;*
MICHEL CHARZAT, *secrétaire national du PS chargé du programme ;*
BLANDINE BARRET-KRIEGEL, *philosophe ;*
François Dubet, *sociologue ;*
François Geindre, *maire d'Hérouville-Saint-Clair ;*
LOUIS JOINET, *magistrat ;*
JACQUES LAMOTTE, *commissaire divisionnaire ;*
GUILLAUME MALLAURIE, *journaliste ;*
MICHEL MARCUS, *magistrat ;*
JEAN-PIERRE MIGNARD, *avocat ;*
DANIEL SOULEZ-LARIVIERE, *avocat ;*
HENRI WEBER, *politologue.*

26 mai, de 19 h à 22 h,
hôtel Lutétia,
47 boulevard Raspail, Paris.
Pour toute information contacter le PS. ☎ 45.56.79.42.

Les autres réunions porteront respectivement sur l'écologie, l'éducation-formation, le service public et l'hypothèse de la fondation d'un parti socialiste européen.

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

l'opposition se lézarde

Dans le débat sur la révision constitutionnelle, le gouvernement a pratiqué le dialogue avec l'opposition. Mais la droite n'a pu masquer ses divisions dont Jacques Chirac est le premier à faire les frais.

"Je regrette tout à fait le spectacle que nous donnons. M. Mitterrand a tendu un piège, on est tombés dedans." Alain Juppé a le mérite de ne pas chercher à masquer l'ampleur de la crise dans laquelle la ratification des accords de Maastricht a plongé la droite. Et Edouard Balladur, face aux dissensions actuelles qui déchire son camp, s'interroge : "Comment pourrions-nous ensuite parler sans ridicule de candidatures communes aux élections législatives, ou d'une candidature commune à l'élection présidentielle ?" Et pourtant ! Chirac et Giscard se sont rencontrés secrètement, le 28 avril, pour préparer l'organisation des primaires dans la perspective d'une présidentielle anticipée. Les implorations de Balladur n'ont pu limiter les dégâts : sur la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht, adoptée mercredi par l'Assemblée nationale, l'opposition s'est divisée et le RPR a éclaté. Giscard a repoussé deux conditions posées par le RPR sur Maastricht : la réaffirmation du "compromis de Luxembourg" et le refus du droit de vote des résidents européens aux élections municipales. Jugeant que le gouvernement avait fait preuve d'ouverture en acceptant les quatre amendements communs de l'opposition, l'UDF et l'UDC ont donc voté la révision constitutionnelle au terme d'un "débat historique" selon Charles Millon. Le RPR n'a pu dégager une ligne politique commune. Mardi, tout au long de la journée, son groupe parlementaire n'a cessé de se réunir pour tenter de se mettre d'accord. En vain. Le RPR s'est coupé en trois lors du vote. Chirac, qui s'est abstenu, tout en indiquant qu'il ratifierait le traité, a été suivi que par 88 députés, les anti-Maastricht, sous la houlette de Philippe Séguin, ont recueillis 31 suffrages, une poignée de députés gaullistes approuvant le projet de loi.

Le grand vaincu de l'affaire est bien évidemment Chirac. Il se trouve isolé au sein de l'UPF. Afin de concilier les différentes tendances de son parti et d'entraîner l'opposition sur la voie de l'unité il avait proposé une solution médiane : l'abstention. Un échec. Et François Bayrou (UDF) n'a pas manqué d'enfoncer le patron du RPR : "S'abstenir sur l'Europe n'a pas de sens. On est pour ou on est contre." Une réflexion que partageaient également les anti-Maastricht du RPR. Autant dire que la première phase du débat européen se solde par un affaiblissement de Chirac au sein du mouvement gaulliste et de l'opposition. Reste à savoir par quel curieux sens politique le leader du RPR a rencontré Giscard pour évoquer les présidentielles alors qu'il se savait en fâcheuse posture...

Désormais, la discussion se poursuit au Sénat où le RPR est également très divisé. Mais peut-il se permettre de rééditer le piètre spectacle qu'il a offert à l'Assemblée ? Quant à l'UDF et aux centristes, ils ne semblent pas disposés à se montrer hostiles à la révision constitutionnelle. Si le Sénat approuvait celle-ci dans les mêmes termes que l'Assemblée, le congrès, qui rassemble les deux chambres, pourrait alors être convoqué. Il y a gros à parier qu'une majorité des trois cinquièmes, qui est impérativement requise, puisse être dégagée. On entrerait alors dans la discussion de fond sur le traité...

J.-P.B.

OUI, HISTORIQUE

Rien de plus galvaudé que cet adjectif. C'est pourtant le terme qui convient pour qualifier le vote massif de l'Assemblée nationale en faveur de la révision constitutionnelle.

Historique ? Effectivement, car cette décision marque le succès de l'union européenne, ouvre la voie à la ratification du traité de Maastricht, permet une étape nouvelle et décisive de notre vie commune.

Nos débats ont aussi montré -et ce n'est pas sans signification- l'utilité du travail que peut accomplir le Parlement, lorsqu'il est saisi de sujets majeurs et dans de bonnes conditions. Le texte retenu permettra un vrai et nouveau contrôle du Parlement sur l'activité européenne : c'est considérable.

Pour autant, le débat est loin d'être achevé. Encore plusieurs étapes en vue. L'essentiel, pourtant, est là : le 13 mai 1992, aux petites heures du matin, aux côtés du président de la République et fidèles à nos valeurs, nous avons eu le sentiment de participer, mieux, de donner impulsion à quelque chose d'important et de positif pour la France et pour l'Europe : le grand dessein de la Communauté.

Laurent Fabius

EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF...

■ **"Vendredi" n°144 (22 mai) sera consacré à la popularisation des accords de Maastricht.**

■ Onze ans après l'élection de mai 1981, quatre ans après la réélection de mai 1988, il flotte comme un parfum de confiance retrouvée pour le gouvernement et les socialistes. Pierre Bérégovoy, à l'œuvre depuis quarante jours, a fait jouer ses talents de pédagogue et d'homme rassurant et fixé des objectifs politiques ambitieux. Le grand élan de l'Europe a sans doute fait le reste.

■ **Très étrange, mais peu remarquée, déclaration de Maurice Schumann, sénateur RPR du Nord et conseiller régional, sur "la nécessaire place des élus du FN dans les commissions et le respect du suffrage universel que cela supposerait". Elle en dit long sur l'absence de scrupules de la droite pour former une opposition UPF-Borloo-Génération Ecologie-FN dans le but de contrer l'exécutif PS-Verts.**

■ "La sécurité publique doit participer pleinement à la cohésion sociale et territoriale", a déclaré Paul Quilès, ministre de l'Intérieur. Le conseil des ministres a adopté les vingt et une mesures de son plan d'action pour la sécurité : augmentation des effectifs sur le terrain, amélioration des conditions de sécurité des Français (création de bureaux de police dans les îlots sensibles, d'un service de protection des personnes âgées), de la déontologie (création d'un conseil supérieur de l'activité policière) et de la condition policière.

DONNEZ VOS IDEES POUR LE CONGRES

Vous souhaitez apporter vos propositions pour l'élaboration du programme en vue du congrès de Bordeaux ?

Ecrivez à :

"Propositions-programme",
10 rue de Solferino, 75007 Paris

ou communiquez vos idées par minitel

3614 code PS.

Une équipe recueillera et analysera les propositions et les transmettra à la commission nationale de préparation du congrès.

Matra-Hachette, drôle de mariage

Hachette parvient à se sauver du naufrage de La Cinq grâce aux banques nationalisées. De quoi épiloguer sur la nécessaire souplesse de notre système d'économie mixte.

Sauver Hachette de la faillite de La 5, telle a été l'obsession et l'obligation financière de Jean-Luc Lagardère depuis le mois de décembre dernier. Afin d'y parvenir tout en essayant de garder le contrôle de son groupe, le président a dû négocier serré avec ses bailleurs de fonds. Ses banques, le Crédit lyonnais et la BNP essentiellement, exigeaient en effet un désendettement de plus de deux milliards face au déficit de 1,9 milliard affiché en 1991. Un défi que l'on ne relève pas facilement, surtout

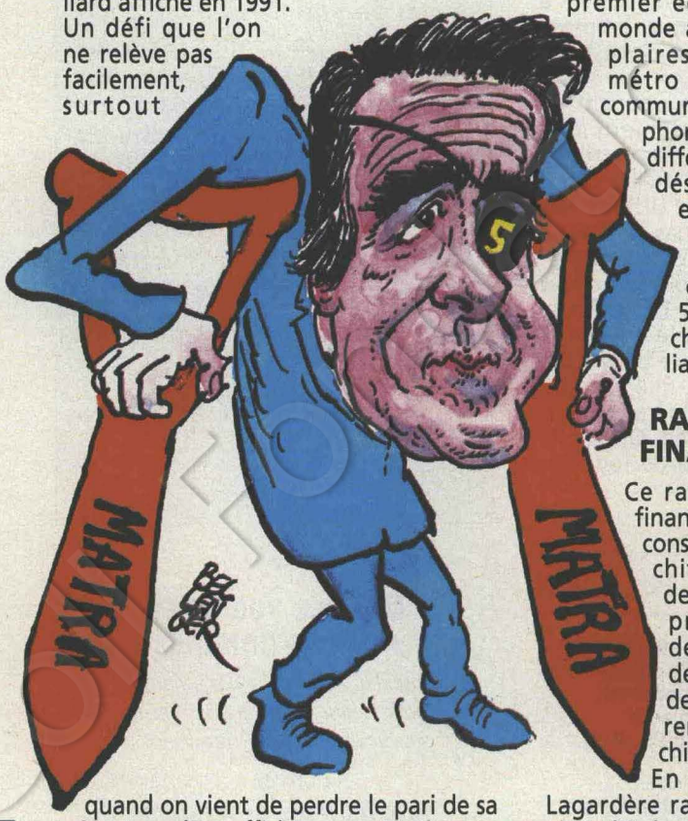

quand on vient de perdre le pari de sa vie et que l'on affiche une retentissante faillite. D'où l'idée d'opérer en trois temps : faire appel à des actionnaires nouveaux, fusionner Hachette avec Matra dont Lagardère détient le quart du capital avant de simplifier la structure de ce nouveau groupe. Un drôle de mariage, plus de raison que de fonction, qui aboutit à faire de trois établissements financiers nationalisés les détenteurs de 25% de ce groupe de taille mondiale. Les actionnaires se prononceront sur ce schéma lors de l'assemblée générale du 18 juin prochain.

Livres (éditions Fayard, Stock, Grasset, le Livre de poche), automobiles (la Renault Espace), audiovisuel (Europe 1 et 2), espace (satellites d'observation civile, militaire ou de télécommunications), distribution (relais H), armement (missiles Mica, Mistral ou Apache), presse ("Télé 7 jours", "Elle", "Le Provençal", le "Journal du Dimanche", "Les Dernières Nouvelles d'Alsace"... soit le premier éditeur de magazines du monde avec 700 millions d'exemplaires par an), transports (le métro automatique VAL), télécommunications (terminaux, téléphonie, électronique), ces neuf différents métiers seront donc désormais exercés par neuf entreprises groupées au sein de l'ensemble Matra-Hachette qui doit être constitué. Il comptera 50.000 salariés pour un chiffre d'affaires de 53 milliards de F.

RAPPROCHEMENT FINANCIER

Ce rapprochement purement financier était exigé par les circonstances dramatiques. Car les chiffres sont éloquents : en deux ans, La 5 a fait perdre près de trois milliards et demi à un groupe déjà endetté à plus de dix milliards de F, soit 1,4 milliard de F de remboursement par an. Des chiffres gigantesques !

En face, l'autre fleuron de Lagardère rayonne de santé. Matra a enregistré un résultat de 252 millions pour un chiffre d'affaires de 22,7 milliards en 1991. Même si ce bénéfice accuse un recul de 58% par rapport à l'année précédente, la situation financière de Matra apparaît solide : endettement quasi nul et capitaux propres de 4,5 milliards de F. Il était donc tentant de jouer la fusion pour acquérir une force financière et tenter de créer des synergies. Encore fallait-il éponger d'abord l'ardoise d'Hachette, ce qui sera fait par l'émission de 900 millions d'actions ordinaires, 600 millions d'actions convertibles et 1,3 milliard d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI, quasi-fonds propres). Les cessions devraient continuer principalement dans le secteur presse déjà associé à Filipacchi.

Simplification aussi, le groupe devrait être dirigé par une société en commandite par actions et voir tomber la cascade de ses holdings. Le président, responsable sur ses biens propres, se voit propulsé en première ligne et mis sous étroite surveillance de ses partenaires financiers qui peuvent user de leur droit de veto. Il semble, en particulier, que si le président garde encore du pouvoir, son héritier pressenti, Arnaud Lagardère, ne soit plus aussi largement apprécié que par sa famille. Mais cela suffira-t-il ? Décidément, les ambitions folles de Jean-Luc Lagardère lui ont coûté cher, très cher. Il n'hésite d'ailleurs pas à reconnaître sportivement "le plus sérieux échec de sa carrière". "Se laisser séduire par le miroir aux alouettes de l'audiovisuel laisse de profondes cicatrices" remarque un responsable financier de ce secteur à risques. Les responsables ne pouvaient faire attendre plus longtemps la restructuration d'Hachette sous peine de voir le deuxième groupe européen de communication vendu "par appartement" et les amateurs ne manquaient pas.

LE ROLE DES BANQUES

Lagardère a donc dû réagir vite, il l'a fait avec l'aide des grandes banques, un savoir-faire dans la diversification des activités et une certaine bienveillance gouvernementale. Lui qui n'avait pas hésité à rendre les gouvernements socialistes responsables de l'échec de La 5, se retourne aujourd'hui bien volontiers vers les grandes banques et compagnies d'assurances nationalisées pour recapitaliser son groupe éprouvé. Etrange fonctionnement de ce patron d'entreprise privée au sein d'un système d'économie mixte. Il y combat les interventions régularisatrices et normatives des législateurs mais y utilise toutes les potentialités financières des institutionnels après avoir bénéficié d'un avantageux aller-retour nationalisation en 1982-privatisation en 1988...

De quoi faire réfléchir sur la fragilité de nos entreprises industrielles qui vont jusqu'à accepter une entrée à hauteur de 25% de capitaux nationalisés afin d'assurer leur pérennité. Une évolution à "l'allemande", remarque Philippe Labarde, dans "La Tribune de l'Expansion", en rappelant que les rapports étroits entre banques et industriels sont une des composantes de la social-démocratie d'outre-Rhin.

Lyne Cohen-Solal

GREVES EN ALLEMAGNE

une fièvre très méthodique et un rude bras de fer

Après ses services publics paralysés, l'Allemagne risque fort de se retrouver avec ses usines métallurgiques arrêtées. Mais les grèves y sont aussi bien gérées que la paix sociale, grâce à la force et à l'unité du syndicalisme.

Pour les Français, c'est le monde à l'envers. On leur présentait l'Allemagne comme le pays modèle, celui à imiter avec sa paix sociale, son art du consensus, sa pratique d'une cogestion entre des syndicats puissants et un patronat rompu à la concertation. Une vraie image d'Epinal. Et voilà que le modèle semble se détraquer. Onze jours de grève dans les services publics et bientôt, selon toute probabilité, dans la métallurgie et la presse.

Mais ces grèves-là ne ressemblent en rien aux grèves françaises. Dans leur préparation, leur organisation et leurs conclusions.

En Allemagne, en effet, les salariés ne peuvent pas faire grève n'importe quand. Toute la vie sociale est prise dans un réseau très serré d'accords contractuels négociés entre patronat et syndicats. Une fois signés, ces accords s'imposent à tous pour toute la durée prévue, en général trois ans.

Malheur aux salariés et aux syndicats qui ne les respecteraient pas et qui feraient grève sur un point qui avait été accepté. Ils devraient alors payer des indemnités parfois colossales à l'entreprise. Autant dire qu'ils ne s'y risquent pratiquement pas. Mais autant dire, aussi, que la négociation des accords, qui intervient donc tous les trois ans, est le moment où les rapports de force s'affrontent dans toute leur brutalité, même si tout se passe entre gens fort polis.

Ces négociations sont, en général, préparées longtemps à l'avance. Chacun avance ses pions, et ce sont des pions qui pèsent lourd. Le syndicat allemand, le DGB, est une véritable puissance, sûre de sa force. Le taux de syndicalisation avoisine les 50% (à comparer avec les 10% français), et, surtout, comme il n'y a pas éparpillement syndical mais un seul syndicat pour chaque catégorie de salariés, ce syndicat-là pèse. L'OeTV, le principal syndicat des services publics, compte 2,3 millions d'adhérents, l'IG-Metall 2,7 sur 4 millions de métallurgistes. Quand on sait que les non-syndiqués ne bénéficient pas des clauses des accords signés par les syndicats, on comprend mieux l'importance de cette syndicalisation.

QUAND UNE GREVE ECLATE...

S'il n'y a pas accord, les deux parties demandent à un conciliateur de prendre position. S'ils repoussent ces propositions, le syndicat ne peut pas encore décider la grève tout seul ; il doit consulter ses adhérents et, vu leur nombre, le référendum dure plusieurs jours. Pour être lancée, la grève doit être votée à 75%.

Quand une grève éclate, on le voit, rien n'est laissé au hasard. Son organisation est menée avec le même sens de la rigueur. "Notre objectif, a expliqué un porte-parole de l'OeTV, vise à organiser le chaos pour faire pression sur les pouvoirs publics sans trop gêner les usagers." Sachant que la grève avait de fortes chances d'être déclenchée, les militants de l'organisation avaient depuis longtemps, dans chaque service, calculé comment provoquer, sur une durée très courte, le plus de perturbations, en faisant faire grève au moins de monde possible. Ces renseignements



Vivre avec philosophie le chaos organisé.

ont été envoyés dans des cellules régionales du syndicat, puis centralisés au siège de Stuttgart. Là, des ordinateurs ont tourné sans désamparer pour peaufiner la succession des différents arrêts, leur durée, les personnes concernées. A chaque fois, en publiant son plan d'action, le syndicat a pris soin d'avertir les usagers plusieurs jours à l'avance pour qu'ils puissent prendre leurs dispositions.
Les grèves des services publics ont donc été tournantes, limitées dans le temps, et calculées pour qu'à chaque fois la pression monte d'un cran. Les postiers ont démarré les premiers, suivis des conducteurs des transports en commun puis des éboueurs. Ce n'est qu'ensuite qu'a été touchée la navigation aérienne, d'abord dans les aéroports plus modestes -Berlin, Munich, Hambourg- puis à Francfort. Le plus grand aéroport d'Europe continentale a été complétement bloqué mardi, mais pas par ses 50.000 salariés : seuls ont fait grève les pompiers et les agents de la sécurité et cela a suffi. On comprend l'étonnement admiratif de Norman Willis, le président de la Confédération européenne des syndicats : "Leur organisation est fantastique. Les syndicats allemands sont connus pour ne rien laisser au hasard et pour avoir des stratégies bien pensées."

...RIEN N'EST LAISSE AU HASARD

Cette stratégie "bien pensée" est rendue nécessaire par des impératifs financiers. Le syndicat dispose d'une caisse de grève, alimentée par une cotisation de1% du salaire mensuel brut, intégrée dans la cotisation régulière. Pendant les onze jours de grève dans les services publics, on a compté en tout entre 100.000 et 150.000 grévistes au début, 350.000 pour le seul mercredi. Ceux-là ont touché de leur syndicat 100 DM en moyenne par jour de grève, avec une prime de 5 DM par enfant. Quant aux syndiqués qui ne devaient pas faire grève, ils devaient venir pointer chaque matin et rester toute la journée, revêtus d'un tablier de plastique rouge portant l'inscription : "Je fais grève".
Au bout de onze jours d'une grève de ce type, les employeurs publics -Etat, Etats fédérés, communes- ont accepté d'augmenter les salaires de 5,4% (c'était le taux au-dessous duquel les syndicats avaient déjà signalé qu'ils n'accepteraient pas d'aller), plus des primes pour les bas et moyens salaires. Du coup, tout le processus recommence, mais à l'envers. Les syndicats consultent leur base par référendum : si la reprise est votée à 50%, la grève s'arrête et l'on n'entendra plus parler des salaires pendant toute la durée de l'accord. On en connaîtra les résultats jeudi.
Les métallurgistes sont prêts à prendre le relais. Le patronat propose 3,3%, même pas le taux officiel de l'inflation, l'IG-Metall revendique 9,5% d'augmentation, mais accepterait de descendre jusqu'à 6%... Lundi prochain, le syndicat décidera s'il lance ou non la grève. L'affrontement risque d'être dur.

Monique Grima

DEPENSES DE SANTE

l'ère de la responsabilité

Progression limitée à 7,09% des dépenses de santé, consultation à 100 F pour les généralistes, 140 F pour les spécialistes, l'accord sur la maîtrise des dépenses de santé entre en application.

Il ne manquait plus que la signature du ministre. Fervent partisan, à la tête de la mutualité, d'un contrôle des dépenses, René Teulade, à peine intallé, a donc ratifié l'accord entre le plus important syndicat de médecins, la CSMS, et la Sécurité sociale, pour limiter la croissance des dépenses de santé. "Accord historique", disaient ses responsables à l'automne dernier, "entrée dans l'ère de la responsabilité", souligne aujourd'hui Claude Pigement, délégué national à la santé du PS. Les faits : la France se classe au troisième rang mondial pour le niveau des dépenses de santé, affiche un taux de croissance record et, paradoxe apparent, est parmi les pays européens qui remboursent le plus mal.
Dans ce contexte, l'accord apparaît comme une révolution : pour la première fois, un taux national d'évolution des dépenses sera négocié chaque année entre la Sécurité sociale et les médecins. Fin de la fuite en avant des consultations et des prescriptions. Le respect de ce taux sera contrôlé localement par les unions professionnelles. Ceux qui dépasseront les limites seront sanctionnés. "Rationnement des soins", dénoncent une partie des médecins. "Nous n'avons pas voulu d'une enveloppe globale avec un taux directeur reposant uniquement sur des données économiques, souligne Jean-Claude Mallet, président de la CNAM, car cela conduit à un rationnement des soins, mais au contraire sur des éléments socio-médicaux (démographie, vieillissement, progrès technique...) et purement médicaux, à travers les contrats locaux d'objectifs."

TOUT LE MONDE EST CONCERNE

La maîtrise des dépenses n'est pas seulement affaire de médecins. Nous tous, patients, consommateurs de santé, sommes également responsables des consultations et traitements inutiles. La France reste le seul pays d'Europe où, dans la même journée, on peut voir un médecin généraliste le matin, un autre l'après-midi, un spécialiste en fin de journée et se faire hospitaliser le soir : le tout aux frais de la Sécurité sociale. Une surenchère sans justification : les Etats-Unis, qui pulvérisent les records de dépenses de santé, n'arrivent qu'au 16e rang pour l'espérance de vie et au 24e pour la mortalité infantile ! Dépenser plus n'est pas soigner mieux. Restera encore à remettre au centre du système les généralistes sans lesquels aucune évolution réelle du système de santé ne se fera.

P.J.

BREF... EN BREF... EN

■ **L'activité des industries agroalimentaires a connu une croissance ralentie en 1991 : 2%. Elles ont bénéficié, comme toujours, d'un marché intérieur en expansion régulière et exportent autant qu'avant, mais les produits importés progressent fortement sur le marché français.**

■ Le taux de base bancaire est abaissé à 9,85%, au lieu de 10,35, après l'allégement des réserves obligatoires que les banques doivent déposer sans rémunération à la Banque de France. Les PME pourront ainsi profiter de trois milliards supplémentaires.

■ **Légère baisse du chômage aux USA, pour la première fois depuis 9 mois. Il se situe à 7,2% de la population active. En avril, 126.000 emplois ont été créés.**

■ Les cinq fédérations de fonctionnaires -CFDT, FEN, CFTC, FGAF-autonomes et CFE-CGC- ont écrit à Michel Delebarre pour lui demander de poursuivre la mise en œuvre des accords signés dans la fonction publique, en particulier la rénovation de la grille indiciaire. Les perspectives de carrière des catégories A et B ne sont pas encore dessinées.

■ **En 1991, la production manufacturière a reculé de 1,7%. 56.000 postes de travail industriel ont été supprimés. Les investissements ont baissé de 10%, alors qu'ils avaient augmenté de 11,6% en 1990.**

■ 945.596 personnes ont visité la Foire de Paris. Les 3.425 exposants des dix-neuf salons ont déclaré qu'elle "n'a pas manqué en 1992 à sa vocation et a su renouveler son caractère festif, économique et commercial."

■ **Les dépenses budgétaires globales ne devront pas progresser de plus de 3,5% en 1993, selon le premier ministre : soit plus que l'inflation prévue (2,8%), mais moins que la progression attendue du PIB en valeur (5,5%).**



LA CATASTROPHE DE FURIANI

irresponsables en cascade

Difficile de ne pas ressentir de l'indignation devant les événements tragiques du stade de Furiani. C'est que, comparativement à d'autres affaires plus ténébreuses, la cascade d'erreurs criminelles, d'irresponsabilités, de mensonges et de légèretés est avérée et circonscrite.

"Les négligences ont été innombrables", dit-on dans les milieux de l'enquête. Bien sûr, on voit apparaître des ouvriers de la vingt-cinquième heure qui ont pressenti le drame et ne sont pas plus crédibles que tous ces "responsables" qui disent ne pas avoir été consultés mais n'ont guère fait d'efforts pour chercher à savoir. Mais tout de même ! Jamais sans doute, en France en tout cas, on n'aura vu ou entendu autant de signes avant-coureurs. Document accablant qui témoigne de l'omniprésence d'une télévision toujours à l'affût, on aura même enregistré les commentaires inquiets de spectateurs devant les oscillations de la tribune fatale. Un supporter, rôdant inopportunément dessous, s'est fait soigner avant le match après avoir reçu un morceau de tôle. Sans compter, pour parachever cette chronique d'une catastrophe annoncée, les appels au public du speaker de la rencontre à ne pas taper du pied.

A cet aveuglement et ce manque de maîtrise, il faut ajouter, pour accentuer le malaise, les réactions des protagonistes. Le décompte embrouillé des victimes, le tonitruant : "Nous avions tous les certificats de garantie pouvant être délivrés par des gens autorisés" de l'inénarrable président de la Fédération française de football, Jean Fournet-Fayard, entre autres fausses nouvelles comme "cette tribune" qui aurait servi "aux Jeux d'Albertville".

DES PRATIQUES DOUTEUSES...

Mais plus on progresse dans l'enquête, plus on s'aperçoit que les écrits se sont plus envolés que les paroles. Dans le domaine de la réglementation administrative comme dans celle des affaires, les irrégularités s'accumulent. Pas de contrat signé entre la société de location de tribunes, Sud-Tribunes, et le club de Bastia, pas de permis de démolir de la vieille tribune nord, pas plus que d'autorisation de construction du nouveau praticable par le maire de Furiani. Faut-il, comme le suggèrent certains jusque dans l'Ile, mettre ces pratiques au compte de certaines mœurs locales douteuses ou révèlent-elles des pratiques plus courantes qu'il ne serait admissible dans les milieux du football ? Comme trace tangible, les enquêteurs ne disposent que d'un rapport de la commission départementale de sécurité établi le matin du match de quart de finale de la Coupe contre Nancy et qui ne concerne donc pas les nouvelles installations du match OM-Bastia et de deux projets de procès-verbaux non signés de la commission de sécurité, aucun ne fait mention du scandale par lequel le malheur est arrivé, la construction tarabiscotée qui s'est effondrée. Or, si un élément technique paraît indiscutable aux experts de la commission d'enquête, c'est que la juxtaposition de deux structures, une partie praticable inférieure et un rajout supérieur de pièces d'échafaudage, ne pouvait que céder.

Au-delà des responsabilités individuelles ou administratives qui sont accablantes pour tous les protagonistes, de la première, celle des installateurs, à tous ceux qui avaient la charge légale de contrôler la sécurité et ont ignoré toutes précautions, il faut revenir sur les conditions générales qui ont favorisé un tel drame. L'argent a sa part, comme semblent l'estimer 30% des Français, selon un sondage du magazine "la Vie". Mais peut-être pas dans le sens où on l'entend généralement. Les recettes, dissimulées à la Fédération, s'élèvent à trois millions contre moins d'un million de F de frais engagés afin de combler une partie du déficit évalué à 6,4 millions.

Ce qui est arrivé à Furiani avait fort peu de risques d'arriver à Marseille ou au Milan AC. Ce qu'il faut incriminer ici n'est ni l'argent fou ni la surenchère qui a d'autres perversions, mais au contraire l'absence de moyens. Le budget de Bastia est estimé de 25 à 50 fois inférieur à celui de l'Olympique de Marseille et d'au moins trois fois inférieur à celui d'un Valenciennes, autre club de division 2, qui jouera l'année prochaine en première division. Constamment en déficit depuis sa qualification en coupe d'Europe en 1977-1978, qui lui aura été fatale comme à beaucoup de clubs modestes (Laval, Cannes...), Bastia a déjà une fois déposé son bilan. Il vit sous perfusion avec des subventions publiques (1,7 million de la mairie de Bastia) qui avoisinent les 50% du buget et sans apparemment beaucoup de contrôle. La tentation de jouer les grenouilles qui se font plus grosses que le bœuf marseillais a tout balayé.

DES REVES DE GRANDEUR...

Cette tentation, d'autres Cendrillons, qui voulaient transformer leur citrouille en carosse, l'ont eue. Aux tours précédents de la Coupe de France, les adversaires de Marseille, deux clubs de deuxième division, Valenciennes et Istres, ont eux aussi augmenté singulièrement la capacité de leur stade : 7.000 places supplémentaires à Istres pour

une enceinte qui n'accueille habituellement pas plus de 5.000 personnes, soit plus du double. Mais avec, semble-t-il, de meilleures fées et moins de précipitation. La fédération de la Haute-Corse du Parti socialiste a raison de dénoncer "le sous-développement" et "l'improvisation qui a pris la place de la raison". La société bordelaise qui a procédé à l'installation à Istres et Valenciennes, Space locations, n'a pas estimé pouvoir donner suite à l'appel d'offres du club bastiais, comme l'explique son directeur, à cause des délais : quatre jours pour Bastia contre douze à Valenciennes et Istres. Dans les deux cas, des contrats ont été signés et les commissions de sécurité ont été draconniennes.

Tirant les enseignements du drame bastiais, la FIFA (Fédération internationale de football) pourrait interdire l'édification de tribunes tubulaires dans les stades. Et le ministre de la Jeunesse et des Sports, Frédérique Bredin, qui doit présenter la semaine prochaine à l'Assemblée nationale un projet de loi sur la moralisation du sport, pourrait y inclure un chapitre sur la sécurité des manifestations sportives. Des changements devront aussi s'opérer à la tête d'une Fédération plus préoccupée de garder le maximum de clubs que de la santé du football français, M. Jacques Fournet-Fayard, des premières déclarations lénifiantes à la polémique sur la tenue de la finale, ayant révélé une rare incompétence.

ET LE FOOT DANS TOUT CELA ?...

Reste à comprendre pourquoi le football qui n'est pas, et de loin, le sport le plus violent, paye le tribut le plus lourd à la folie des hommes : 1.000 victimes sur les stades dans les dix dernières années. Les pères fondateurs du rugby disaient qu'il était "un sport de voyous joué par des gentlemen". Il ne faudrait pas que le football ne soit plus qu'un sport de gentlemen fréquenté par des voyous. Ce ne fut certes pas le cas à Bastia et l'on ne peut pas reprocher aux supporters d'avoir tapé du pied plutôt que du poing. Mais le risque est grand quand tout concourt, médias, entraîneurs, dirigeants, à transformer le jeu en guerre, la compétition en haine de l'adversaire. Le football a ceci de commun avec la politique qu'il canalise l'énergie et la violence comme elle pacifie les conflits. Mais l'un comme l'autre se fonde sur des règles. Il ne faut jamais que l'appât du gain (et pas seulement au sens financier du terme) le fasse oublier.

Bernard Chaouat

BREF... EN BREF... EN

■ **N'oublions pas la Quinzaine de l'école publique, organisée chaque année par la Ligue de l'enseignement, qui se déroule jusqu'au 24 mai. Depuis sa création en 1947, la collecte sert à financer des activités éducatives complémentaires à l'enseignement : colonies, activités du mercredi...**

■ 86.000 élèves supplémentaires dans les collèges à la rentrée 1992, 79.000 à la rentrée 1993, telle est l'augmentation prévue par le ministère. En lycée, les effectifs devraient diminuer : respectivement de 13.000 et 4.000.

■ **Léger recul du taux de reçus au bac en 1991 : 72,5% au lieu de 73,1% en 1990. En 1991, 47,5% de la classe d'âge est titulaire du bac.**

■ Les dépenses des cliniques privées ne devront pas progresser de plus de 5,2% en 1992. La tarification s'y fera désormais par pathologie et non plus par journée d'hospitalisation : deux innovations majeures prévues par la convention signée le 11 mai par les syndicats de l'hospitalisation privée et la Sécurité sociale et valables cinq ans. Ces décisions devraient assainir notre système de santé en mettant fin aux abus de cliniques qui multipliaient les journées d'hospitalisation, arrondissant ainsi leur bilan aux frais de la Sécurité sociale, donc aux nôtres.

MARECHAL NOUS VOILA !

Après l'arrêt Touvier et les protestations qui ont suivi, certains magistrats persistent et signent. Les attendus du procès d'un objecteur de conscience qui a refusé de faire une deuxième année de service civil comme le prévoit la loi leur ont donné l'occasion de donner libre cours à leur penchant idéologique. L'avocat du jeune objecteur avait eu le front de parler du dernier rapport d'Amnesty International qui critique les condamnations d'objecteurs. C'était trop pour des magistrats qui, visiblement, font de la lecture des écrits de l'extrême droite leur livre de chevet.

"Le tribunal de céans, écrivent-ils dans leurs attendus, n'a pas à connaître des travaux, ou recommandations d'un mouvement étranger, Amnesty International", défini comme "de fondement ou obédience maçonnique, révélateur d'un courant anti-France" et qui "stimagtise de prétendues violations des droits, et prêche une Convention européenne des droits de l'homme athée." Le tout accompagné par une critique aux accents maurassiens de la loi réprimant le racisme et le révisionnisme, "loi de circonstance qui creuse plus avant le divorce entre le pays réel et le pays légal". Quelle sera la prochaine manifestation de ces nostalgiques de Vichy. Des sections spéciales ?

B.C.

PETITES ANNONCES ☎ 45.56.78.57 PETITES ANNONCES

EMPLOI

14301 - H 36 ans, Institut d'études politiques de Paris, lic. et maîtrise anglais-italien, certificat 2e cycle Economie du développement,

administrateur territorial,

cherche poste dans coll. territoriale (+ de 100.000 hab.), 9 ans exp. ds fonction publique (exerçant actuellement les tutelles juridique et financière sur aéroports gérés par les CCI).

☎ (1) 44.24.03.85 (soir)
(1) 69.84.58.07 (Hdb)

14302 - ***Historienne et critique d'art*** (lic. d'art archéo + arts plast ; maîtr. + DEA philo-esth.), longue exp. dans critique (carte de presse, membre de l'Ass. int. des crit. d'art depuis 1974) et dans org. d'expositions + manif. cult. ; chargée de cours dans l'ens. sup. depuis 1975 (actuellement 24 h hebdo à Paris IV), adh. PS, recherche poste resp. d'action cult. Paris ou environs, dans mairie PS, minist., service de presse, musée, etc.

☎ 45.42.48.40

14303 - ***Couple de fonctionnaires,*** cat. B et C, étudie toute proposition d'emploi en Corse, cause rentrée scolaire.

☎ 35.75.90.84

A LOUER

14304 - Chambre meublée, Paris 15e, juin à septembre, 1500 F/mois

☎ 45.56.78.87

Ville de Montluçon (Allier) 50.000 habitants

recrute d'urgence

14305

1 TECHNICIEN TERRITORIAL BUREAU D'ETUDES INFRASTRUCTURE DES SERVICES TECHNIQUES

MISSIONS

Ce technicien assurera, sous l'autorité du chef de département Infrastructure, la conduite des opérations d'aménagement des voieries communales et zones d'activités, comprenant :
- conception technique
- consultation des entreprises
- contrôle des travaux
- gestion des dessinateurs et surveillants de travaux

PROFIL

- formation génie civil (D.U.T. ou similaire)
- expérience en V.R.D.
- sensibilisation aux techniques informatiques (tableur, banque de données urbaines etc.)

2 TECHNICIEN TERRITORIAL SERVICES TECHNIQUES SERVICE "GESTION DES ENERGIES"

MISSIONS

Ce technicien assurera, sous la responsabilité du chef de département CTM-BATIMENTS :
- la gestion des énergies (fuel, gaz, électricité) sur l'ensemble des bâtiments
- le suivi et l'ajustement permanent des contrats de chauffage
- l'étude et le suivi des projets de chauffage pour les constr. neuves ou réhabilitées

PROFIL

- formation technique de niveau BAC + 2, D.U.T.ou B.T.S. d'équipement technique du bâtiment option "génie thermique"
- connaissance des marchés publics
- expérience en micro-inform.
- permis VL

Pour ces 2 postes adresser candidature et CV détaillé à M. le Député-Maire - BP 238 03109 MONTLUCON cedex

Rému. statutaire + régime indemnitaire Prime de vacances et honoraires

DOSSIER

SE MARIER OU PAS ?

Le déclin du mariage est-il un phénomène majeur et irréversible ?
Majeur, sans aucun doute. Jamais, en temps de paix, un déclin aussi important n'avait été enregistré. Depuis vingt ans, la chute est continue. Les quelques milliers d'unions supplémentaires de 1988 n'ont pas de signification réelle ; trois mille sur trois cent mille, c'est peu, d'autant que la chute reprend légèrement les années suivantes. Il y a stabilisation à un niveau bas.
Le mariage disparaît car il a changé de sens. Il intervient à un moment différent de la relation de couple. En 1972, la cohabitation prémaritale était marginale. Se marier signifiait se mettre en couple, avoir l'autorisation sociale, légale, juridique, familiale de vivre ensemble. Maintenant, rares sont ceux qui se marient sans avoir vécu ensemble. Le mariage n'a plus un sens d'autorisation sociale. Il relève du symbolique, du privé. Même à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, bastion de l'intégrisme, plus de la moitié des futurs mariés ont une adresse commune avant la cérémonie…

417.000 unions célébrées en 1972 et 288.000 en 1990 : depuis vingt ans, le mariage décline, en nombre comme en valeur. 43% des premiers enfants naissent hors mariage. Vie commune, enfants désirés à deux, le mariage s'effondre. Parallèlement, la cohabitation explose car le couple reste vivant, solide. Analyse du sociologue Michel Bozon (1).

Pourquoi ne se marie-t-on plus ?
Il y a deux raisons qui tiennent à des évolutions profondes de la société : la première est l'allongement général de la jeunesse, lié à l'allongement de la durée des études. L'insertion professionnelle est devenue problématique pour les jeunes à partir de la fin des années 70, l'indépendance matérielle est de plus en plus tardive. Seconde explication : les progrès considérables dans l'autonomie des femmes. L'extraordinaire progression de la scolarité féminine, l'accès massif au travail, la place croissante du métier dans la vie des femmes ont tout changé. Au XIXe siècle, l'entrée dans l'âge adulte passait par le service militaire et le premier travail pour les hommes, par le mariage pour les femmes. Une réalité totalement dépassée. Il est frappant de constater que, malgré la crise économique, le taux des femmes dans la population active ne cesse d'augmenter. En même temps, la naissance des enfants interrompt de moins en moins leur vie professionnelle. Le décrochage ne survient qu'au troisième enfant. Dans les années 60, les femmes arrêtaient de travailler au premier. Autonomes, elles n'ont plus besoin d'une forme conjugale qui les protège financièrement. L'idée que le mariage est une sécurité a vécu. La vraie protection est d'avoir un métier. Les femmes apparaissent de moins en moins pressées de se marier. Elles craignent que le mariage ne les inscrive dans un rôle traditionnel dont elles ne veulent plus.

Quelle différence y a-t-il entre couples mariés et non mariés ?
Elle est de plus en plus faible. D'ailleurs, les couples cohabitants finissent souvent par se marier. 10% des gens cohabitaient avant de se marier en 1970, 80% aujourd'hui. Le mariage n'est plus le point de départ de la famille, c'est la cohabitation. Ensuite, c'est l'enfant qui consolide le couple. Le mariage intervient de plus en plus souvent après comme un plus. Ce qui est mis à mal aujourd'hui, c'est bien l'institution, non la notion de couple. Le mariage ne joue plus de rôle structurant dans la société. Certains continueront à se marier, mais pas pour les raisons d'hier.

Dossier préparé par Patricia Jaffray et Françoise Lorrain

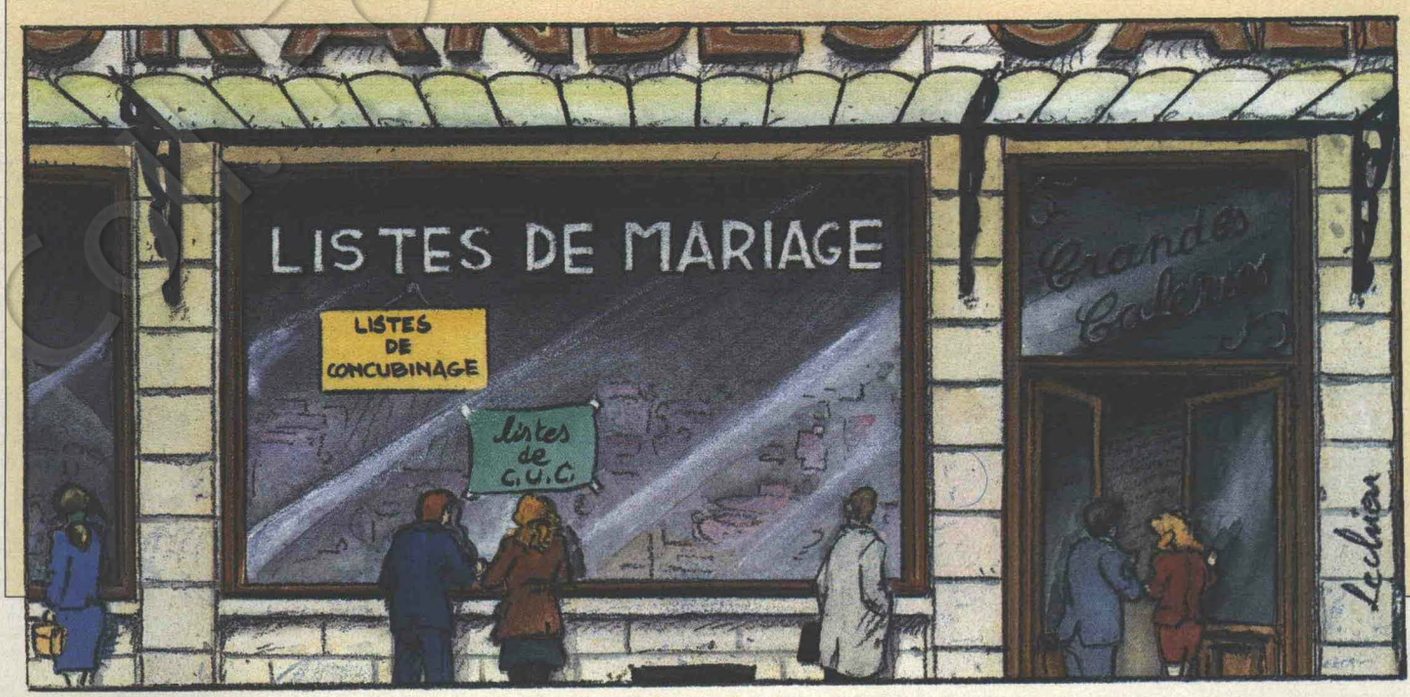

Quelles sont les raisons d'aujourd'hui ?
Le mariage traditionnel subsiste chez certains catholiques pratiquants et chez les femmes qui n'ont pas fait beaucoup d'études. Pour celles-ci, il constitue encore une sécurité. Pour les autres, l'écrasante majorité, les raisons sont diverses. Certains marquent leur appartenance à une communauté : ce sont ceux qu'on voit se marier dans le village des parents, invitent oncles, cousins, retrouvent leurs racines. D'autres ont des motivations plus pratiques, rapprochement de fonctionnaires. Pour la grande majorité, le poids symbolique demeure très fort.

Qui épouse qui ?
Qui se ressemble s'assemble : on se marie avec des gens de son milieu. La formation des couples est aujourd'hui comme jadis un moment clef de la reproduction sociale. Le fils du petit agriculteur n'épouse pas la fille du professeur. Plus profondément encore, l'ingénieur, fils d'ingénieur, n'épouse pas la fille d'ouvrier, devenue ingénieur en passant dans la même grande école que lui. Il est frappant de voir que les trajectoires des conjoints sont identiques : un cadre fils de cadre a peu de chance d'unir sa vie à une cadre, fille d'employés. Inversement, les hommes en ascension sociale épousent souvent des femmes dont le parcours ascendant est parallèle au leur. Autrefois, le choix du conjoint découlait d'une stratégie familiale. Les parents faisaient en sorte que les enfants se marient selon leur rang. Aujourd'hui, la liberté apparente des sentiments, le mariage d'amour, n'ont pas révolutionné les structures sociales... ■

(1) Sociologue à l'Institut national d'études démographiques.

LE CONTRAT D'UNION C

Depuis des décennies, les officiers d'état civil inscrivent, en marge de l'acte de naissance du citoyen, ses dates de mariage, de divorce et de décès. Va peut-être s'ajouter, un jour prochain, celle du contrat d'union civile.

Il ne s'agit pas d'un ersatz de mariage ou d'une noce pour rire, imaginée par des homos popotes. L'objet de la proposition de loi, présentée par Jean-Yves Autexier, Jean-Pierre Michel et Jean-Michel Belorgey, tous trois députés socialistes, soutenue par SOS-Racisme, le Planning familial et, bien sûr, par les associations homosexuelles, porte sur la nécessité de reconnaître les droits et devoirs de couples qui ont choisi de vivre ensemble, hors mariage. Alors que près de deux millions de couples vivent en union libre, que cohabitation et concubinage traduisent imparfaitement l'éventail des relations affectives, aujourd'hui courantes, que de nombreux homosexuels vivent, de fait, en couple stable, il y a quelque chose de choquant à ne pas vouloir accorder juridiquement à ces partenaires électifs, les droits civils, sociaux, commerciaux, administratifs, ou tout simplement humains, élémentaires. Est-il tolérable de voir, à la mort d'un être aimé, l'autre, celui qui reste, qui a tout subi, tout admis, tout partagé, vidé de son appartement par un propriétaire arrogant, ou spolié de ses biens par une famille d'autant plus rapace qu'elle a été absente pendant l'épreuve ?
Est-il acceptable plus longtemps au nom de cette sacro-sainte famille, sanctifiée par l'usage, l'intérêt et la bienséance de nier une évolution des modes de vie qui s'impose et de refuser de faire évoluer nos institutions, même les plus monumentales ?
En vérité, ce n'est pas la reconnaissance des droits des partenaires homosexuels qui gêne le plus les détracteurs du projet même si, d'humeur grivoise, ils se laissent aller aux facilités d'usage. Ce n'est



■ DEUX PAR DEUX ■

Bénédicte et Didier. Anne et Laurent. Les premiers sont mariés, les autres non. Deux couples. Deux histoires.

Ce soir, Bénédicte et Didier sont inquiets : le thermomètre, planté entre les fesses de Camille (six mois), a dépassé les 39°. Scène de la vie ordinaire d'un couple marié. Elle (27 ans) a cette moue pleine de scepticisme et de tempérance. Lui est un impulsif, tout de générosité. Ils se sont unis, devant le maire comme devant Dieu, le 28 août 1990. Pas si traditionnelle, pourtant, la démarche de ces époux-là. Pendant cinq ans, elle en Lorraine, lui à Paris. De week-end en week-end, les départs du dimanche soir devenaient plus douloureux pour Didier. Une question : que fait-on de nous deux ? Il parlait mariage : "Je pensais qu'il était indispensable de formaliser notre union. J'avais envie de faire la fête pour dire à tout le monde que je l'aimais, besoin qu'elle témoigne devant tous de son amour pour moi." Bénédicte répondait non, "parce que je suis une vraie trouillarde et que j'ai horreur d'être sur le devant de la scène." Pas prête à affronter les autres. Elle finit par dire oui, se sentant enfin en mesure de gérer la confrontation de leurs deux personnalités, sans faire de clash. "On composera..."
Cela eut lieu sous un ancien hangar agricole. Chaleur d'une fin d'été. Il y avait foule autour d'eux. Amis, familles et proches de leur deux petites communes d'origine, distantes de sept kilomètres, en Lorraine. Ils avaient fait l'impasse sur les symboles qui leur déplaisaient. Pas de franfreluches pour Bénédicte. Ils ont voulu prendre la collectivité à témoin et ont bâti la célébration autour d'un symbole : le livre. "Aidez-nous, ont-ils dit à l'assistance, pour écrire les pages blanches et comptez sur nous."
Une joie pleine. Et depuis ? "Ce mariage n'a rien changé dans nos relations", estime Bénédicte. En accomplissant diverses démarches administratives, elle a pourtant eu le sentiment d'être devenue exactement ce qu'elle redoutait : "la femme de". Détail. Ils vivent leur mariage comme un pari, qui se renouvelle tous les matins. "Si cela prenait fin, ce serait un échec par rapport à Didier mais aussi par rapport aux autres, parce que l'engagement était vrai et profond."
Pari sur l'avenir encore, pour Anne (30 ans) et Laurent (25 ans), "peut-être plus grand, dans la mesure où il n'y a pas ce garde-fou que peut représenter le mariage." Le ventre d'Anne est tout rond. C'est pour la fin de ce mois. Le futur papa, comme au premier jour de la rencontre, sur les bancs d'un IUT de gestion, est plein d'admiration pou Cette femme-là est u Elle, derrière ses lunette être encore étonnée de ration. Le mariage, ils e parlé... un peu. "Nos p sont mariés à l'église po ter l'usage. Nous, nou pas envie de faire s assure Laurent. Po "le mariage civil ne veu grand chose. Et nos idé pas claires sur la On s'aime, c'est évident le savent. Le mariage apporterait rien. Plus passe, moins nous l'é Mais la question n'est pour autant. Notre eng c'est notre vie ensemb cialisation de leur désir deux passe donc par concrets et réflechis. L

IVILE

pas non plus que des "fratries de paysans célibataires", selon la formule de Jean-Luc Mélenchon, puissent vivre, jusqu'au bout, dans un indivis qui leur sied, ni que des vieilles dames se lèguent leur service à thé. Non, ce qui les inquiète, c'est la concurrence au mariage !

Si l'institution est aussi solidement nécessaire qu'ils l'affirment, la magie du serment, avalisé par maire et curé, n'y perdra pas un grain de riz. Le contrat d'union civile établit simplement, explicitement, l'obligation mutuelle de secours et d'assistance entre partenaires, garantit le sérieux de l'engagement, dédramatise les ruptures éventuelles et donne aux contractants les droits jusqu'à ce jour réservés aux mariés. Craindre pour les célébrations nuptiales, c'est oublier l'histoire du mariage. Quand il cessa d'être l'échange des sociétés primitives, le sacrement de l'Ancien Régime, l'assurance du lignage, il devint le garant des intérêts du groupe. Cet engagement, qui paraît être le plus individuel, le plus intime même des actes d'une vie, subit les pressions, les principes et les règles de la société qui le contrôle. Le contrat d'union civile permettrait sans nul doute de conjuguer liberté et équité. ■

A LIRE

- **"La Famille, l'état des savoirs"** sous la direction de **François de Singly** La Decouverte, Paris 1991.
- **"La Famille incertaine"** **Louis Roussel** Editions Odile Jacob, Paris 1989.
- **"Mariage, mariages"** revue "Autrement", serie Mutations, n°105, mars 1989.

r l'aimée. n secret. s, semble cette ado- n ont bien arents se ur respec- s n'avons mblant", r Anne, pas dire s ne sont religion. Les gens ne nous le temps voquons. pas close agement, e." L'offi- 'une vie à les actes e premier

fut la décision de prendre un appartement en commun, à Paris, où ils n'avaient pas d'attache. Ils s'affichaient alors comme un couple, en particulier à l'égard de leurs parents. Le sceau du mariage ne rendrait pas plus sûre leur alliance, disent-ils. "Si quelque chose coince vraiment, on s'arrêtera là. Un mariage ne serait pas un obstacle à la séparation." Acte II, en guise de confirmation : un bébé. Ensemble. Cette fois, l'absence de mariage n'est pas sans conséquence. Anne et Laurent ont accompli la démarche qui leur permettra de partager l'autorité parentale. Il n'empêche, "juridiquement, notre bébé sera un enfant naturel, un bâtard comme on disait. Pourtant, nous le faisons ensemble, tous les deux." **M.T.**



LE LANGAGE DES FLEURS

Si nous n'avons pas, en Europe, une sorte de Mecque du mariage vite emballé, comme Reno aux USA, Paris devient le nec plus ultra pour les Japonaises rêvant de mariage en satin blanc et Copenhague demeure celui des concubins même plus branchés.

A la manière des guides gastronomiques qui attribuent toques, fourchettes ou étoiles, on pourrait décerner en fonction de la proportion d'unions maritales ou libres des Etats de la Communauté, fleurs d'orangers et coquelicots.

Entre 1972 et 1988, le nombre des mariages a chuté en Europe occidentale de 20%. La France perd donc tout naturellement quelques pétales avec un taux de nuptialité de 4,8 mariages pour 1.000 habitants alors qu'il était de 7‰ en 1965. Et même le nombre relativement élevé de ceux qui en redemandent, -un mariage sur cinq est un remariage-, ne parvient pas à en limiter la chute. Contrairement aux idées reçues, la traditionnelle Irlande connaît une baisse régulière de la nuptialité depuis dix ans du fait, paradoxalement, de la rigidité des lois qui interdisent divorce et avortement. De son côté, la très catholique Espagne n'obtient qu'une timide fleur, alors qu'en Grande-Bretagne, l'Ecosse joue les conservatrices. Si le Portugal a encore droit à un bouquet, on est loin des gerbes de naguère, le taux de mariage y étant passé de 9,4 en 1977 à 7,1 actuellement.

Cette baisse généralisée porte essentiellement sur les premiers mariages contractés avant 25 ans. L'abaissement de l'âge du mariage, enregistré pendant des décennies, a cessé. Dans les années 60, la moitié des femmes de 21 à 22 ans étaient mariées ; elles ne sont plus qu'un tiers. En 1988, l'âge moyen était de 28 ans en Suède, de 27 au Danemark et 25 en France. L'Espagne, l'Irlande, la Grèce et le Portugal, qui connaissent au contraire un rajeunissement, avaient un fort handicap à remonter, l'âge du mariage y étant notablement plus élevé.

Le coquelicot, rouge comme la passion, libre comme le papillon, moins tartement virginal que la fleur de cire, se trouve concentré dans les pays du Nord. Le Danemark est un champ digne de Monet avec une augmentation de 9,6 en 1974 à 14% aujourd'hui de couples vivant en union libre. En France et en Allemagne ex-occidentale on estime à deux millions le nombre des concubins classiques. Le Royaume-Uni ne recueille guère qu'un coquelicot rose, entre York et Lancaster, avec 5% de cohabitation, considérée comme une simple étape préalable au mariage. En Italie ou en Espagne, la fleur des champs est carrément pâlotte. Si, dans la plupart des pays de la Communauté, les années 60 ont été marquées par une révolution sexuelle, le concubinage devient réellement un fait social à la fin des années 70. La libéralisation politique en Espagne et au Portugal s'est accompagnée d'une modification des comportements et l'on y sent comme une envie de rattraper le temps perdu ! L'Italie, la Belgique, la Grèce et l'Irlande sont les pays les moins permissifs, le coquelicot y paraît aussi sulfureux que son cousin le pavot.

Aujourd'hui, la cohabitation n'est souvent plus vécue comme un mariage à l'essai, mais comme un choix de vie. Le temps où l'on pensait que mariage signifiait engagement pour la vie est révolu. En Europe, le nombre des divorces a triplé, entre les années 60 et aujourd'hui, la fleur d'oranger est salement malmenée même si le coquelicot peut être tout aussi fragile et éphémère. ■

Fonds Jean Jaurès

Vendredi
45.56.78.56 / 78.57

MODELSHOW 92

Salle des fêtes Paul-Lamm (Hagondange), les 30 et 31 mai

Trains, avions, bateaux, meubles, maisons miniatures... sur plus de 1 000 m2. Une exposition de maquettes et de modèles réduits à découvrir en famille.

A l'initiative de l'Association Culture et Loisirs.

20 entrées gratuites pour nos abonnés

Pour connaître les programmes
- **Eurodanse : ☎ 89 45 63 95**
- **Le Carré Saint-Vincent : ☎ 38 62 45 68**
- **La Coupole : ☎ 64 88 69 11 / 60 60 02 63**
- **Le Pin Galant : ☎ 56 97 82 82**
- **Le Lucernaire : ☎ 45 44 57 34**
- **Salon de la maquette : ☎ 87 70 23 71**

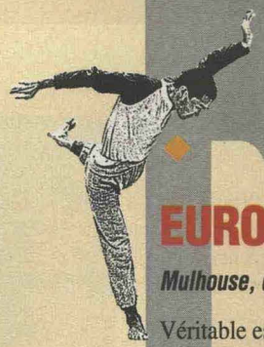

EURODANSE

Mulhouse, du 23 au 30 mai

Véritable espace de découverte de nouveaux talents, Eurodanse continue plus que jamais à encourager et faciliter la circulation des œuvres chorégraphiques.

10 invitations pour deux personnes du 27 au 30 mai et 2 places pour le spectacle de la compagnie Maguy Marin le 23 mai

BIG BAND ROSSINI

La Coupole / La Rotonde (Moissy-Cramayel), le 23 mai

"Jazz et rock variations sur des thèmes d'opéra de Rossini", par Kate Westbrook & The Mike Westbrook Orchestra. Une façon pour le moins originale de célébrer le 200ème anniversaire de la naissance de Gioacchino Rossini.

10 places gratuites pour nos abonnés

UN HOMME PRESSE

de Bernard Chartreux, d'après le Livre de Job

Le Carré Saint-Vincent (Orléans), du 2 au 5 juin

L'histoire est unique et exceptionnelle : bombardé, affamé, amoché, couvert de maladies, il crie dans le désert contre Dieu qui le harcèle.

Mise en scène : Jean-Pierre Vincent

Avec Daniel Auteuil

6 invitations pour nos abonnés le 3 juin, 4 invitations le 4 juin

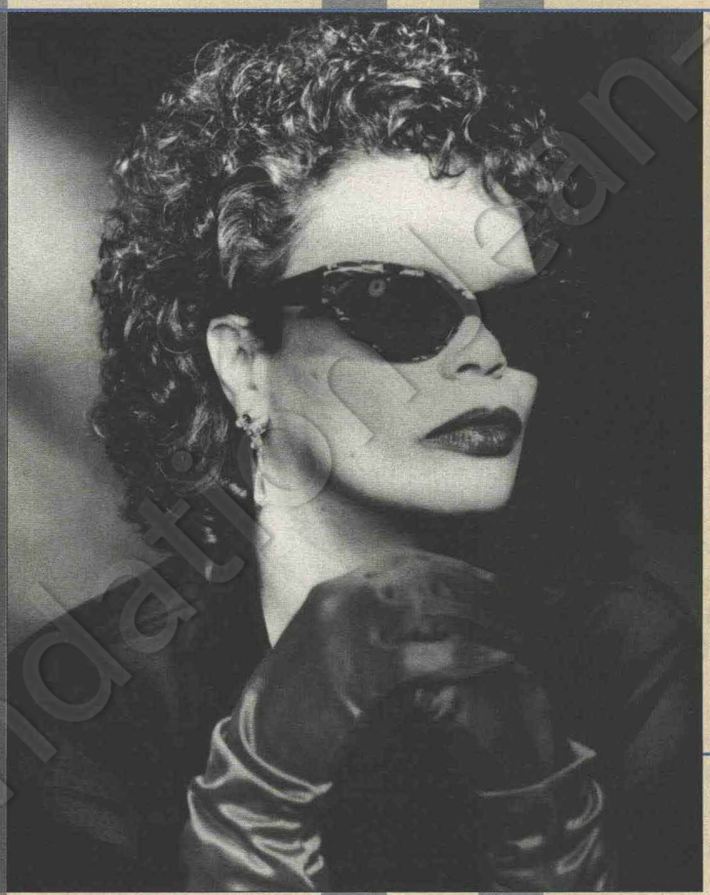

TANIA MARIA

Espace culturel du Pin Galant (Mérignac), le 25 mai

Considérée comme la plus belle voix du Brésil, elle vous fera partager sa passion pour le jazz métissé, mariage de samba et de jazz... Une soirée unique !

5 invitations pour deux personnes pour nos abonnés

AU LUCERNAIRE (Paris)

● L'AMERIQUE, L'AMERIQUE

Jusqu'à fin mai

Trois courtes pièces pour découvrir une Amérique où des baby-dolls prennent des trains qui n'existent pas...

Mise en scène : Virgil Tanase

Tarif réduit **(84 F au lieu de 140 F) à nos lecteurs se présentant avec "Vendredi" sous le bras du 18 au 22 mai**

● LES AMOURS JAUNES

Jusqu'au 6 juin

Inspiré de l'œuvre de Tristan Corbière, un spectacle qui nous dit la douleur, la douceur et la peur de vivre à deux.

Mise en scène : Yves Javault

2 places gratuites pour nos abonnés du 25 au 29 mai



Coordination Urbaine

LES EMEUTES DE LOS ANGELES

conflit de races... conflit de classes

En pleine campagne électorale, un verdict innocentant quatre policiers blancs qui avaient passé à tabac un jeune Noir déclenche une révolte violente et des émeutes en série à Los Angeles et dans plusieurs autres grandes villes. Sophie Body-Gendrot, professeur de civilisation américaine à la Sorbonne et auteur des "Etats-Unis et leurs immigrants" (1) décrit la réalité de la société américaine des années 90.

Faut-il voir dans le verdict de Simi Valley une recrudescence de racisme à l'égard des Noirs ?

Je ne dirai pas que le verdict est l'expression d'une recrudescence de racisme ni d'une hostilité particulière à l'égard des Noirs. C'est plutôt, me semble-t-il, un soutien donné à la loi et à l'ordre. De nombreux policiers blancs vivent à proximité de certains membres du jury. Ces derniers se sont montrés plus réceptifs aux difficultés rencontrées quotidiennement par la police qu'aux conditions de vie des Noirs dans les centres des villes, dont ils ignorent à peu près tout. Il y a dix ans, à Tampa, un verdict similaire avait été prononcé par un jury blanc pour les mêmes raisons et avait déchaîné des émeutes.

De nombreux blancs ne connaissent des Noirs que ce que les médias leur montrent, c'est-à-dire des stéréotypes.

Il semble aussi que, moins que de racisme, il s'agit de compétition entre des classes sociales proches les unes des autres. Depuis trente ans, des actions préférentielles en direction des Noirs ont été mises en œuvre. On a été très loin dans la volonté d'égalité puisque des circonscriptions ont été redécoupées pour s'assurer que les populations noires soient représentées, malgré leur propension à s'abstenir. Certains Américains éprouvent aujourd'hui une certaine fatigue face à des progrès qu'ils jugent trop lents au regard des sommes engagées. Ils estiment en outre que cette politique lèse des individus méritants blancs. Ils ne croient plus à un Etat providence qui leur semble ne favoriser que les Noirs. C'est pourquoi la petite bourgeoisie blanche préfère s'allier avec les riches plutôt que de voter pour les démocrates dont les programmes sociaux, estiment-ils, s'adressent prioritairement aux Noirs.

Ces émeutes violentes ne révèlent-elles pas aussi un grave malaise social ?

Il y a eu deux types de manifestants : ceux qui ont manifesté leur colère à l'égard du verdict inique et qui ont profité de la période électorale pour faire entendre leur exaspération devant les conditions de vie de plus en plus difficiles qu'ils subissent. Les filets de sécurité installés dans les années 60 et qui aidaient les gens à régler leurs difficultés ont été supprimés. Les budgets pour le logement social et l'éducation sont en chute libre. Les Etats-Unis sont un des seuls pays développés dont les politiques ont accru la pauvreté dans les années 80. C'est ce qui explique d'ailleurs que cette révolte ait débordé Los Angeles pour concerner d'autres villes.

Mais ceux qui se sont livrés aux émeutes, aux pillages et à la destruction appartiennent à "l'underclass". On l'estime à un million environ, sur les 33 millions de pauvres recensés, soit une fraction infime. Ils sont définis comme ayant des comportements pathologiques (drogue, économie illicite, famille monoparentale, criminalité...). Cette définition purement américaine les coupe totalement du reste de la société, qui ne veut en rien avoir à faire avec eux, et encore moins manifester la moindre solidarité. Ils n'ont dès lors rien à perdre et se lancent à corps perdu dans la destruction, quand ce n'est pas dans l'autodestruction. Dernier point : il semble que ces événements ont quelque chose à voir avec Los Angeles. C'est une

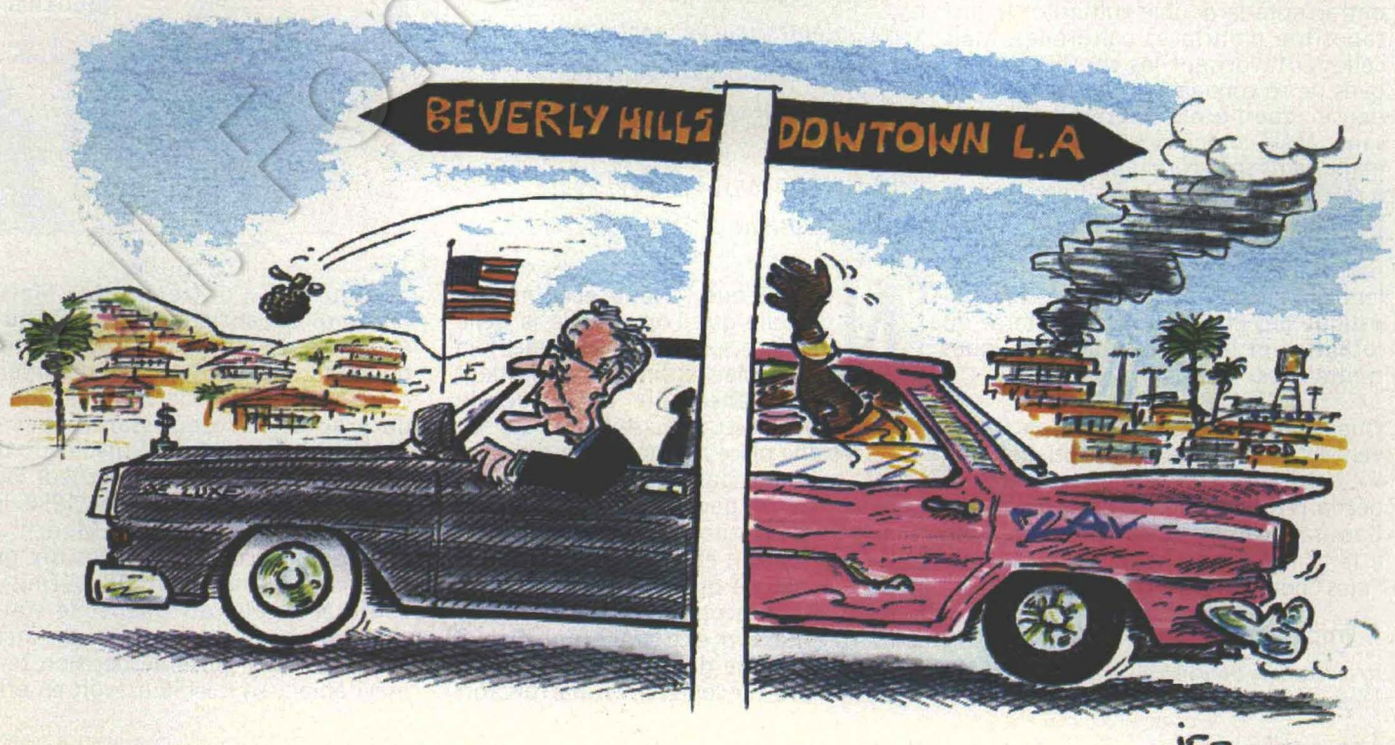

ville immense, non tenue. Les centres de décision y sont dispersés. Le maire n'a pas de pouvoir, par exemple, sur le chef de la police. 90.000 jeunes sont enrôlés dans des gangs. Les timides réformes qui ont eu lieu à New York en matière de police n'ont pas touché Los Angeles.

Les Etats-Unis peuvent-ils entendre l'avertissement qui vient de leur être lancé ?
On peut en douter. Pour deux raisons. En premier lieu, idéologiquement, on est sorti de la période de grande solidarité des années 60 et on est entré dans celle de la "me generation". Une grande majorité des contribuables américains ne veulent plus aider les pauvres. Mais le problème est que, contrairement à ce que certains pensaient, les 2.000% d'augmentation du patrimoine des plus riches au cours des dix dernières années n'ont pas eu sur le niveau de vie des défavorisés les répercussions attendues, comme l'explique l'étude du "US News". De plus, 84% des Américains ne pensent pas qu'il est du rôle de l'Etat de contribuer à réduire les inégalités.
En second lieu, l'endettement phénoménal du budget américain (un milliard de dollars par jour) ne lui permet pas de mener à long terme des politiques sociales pour développer les villes et changer les mentalités des marginaux.
Je pense donc qu'il y aura d'autres émeutes, sporadiques, localisées, très violentes, de la part de jeunes qui ne se trouvent pas uniquement, d'ailleurs, dans la population noire.

Comment se fait l'intégration ?
Je préfère parler d'américanisation. Les immigrants, ceux de la seconde génération, finissent par adopter le mode de vie américain mais continuent à vivre entre eux entre deux cultures. La culture de masse américaine, qui séduit les adolescents, et leur culture d'origine.
Contrairement à la France, les Etats-Unis ont accepté la double culture et la juxtapositon d'enclaves culturelles. Mais celles-ci favorisent les conflits, car les gens ne se connaissent pas. On pouvait penser que l'école opèrerait un brassage. Mais comme les minorités et les immigrants sont conduits, pour survivre, à se concentrer, l'école finit par refléter la composition de la population locale. Dans certains quartiers de Californie, par exemple, 90% des enfants ne parlent pas anglais. Car la marque caractéristique des Etats-Unis, c'est la force du localisme et la faiblesse des politiques centralisées.

Quelle influence ces événements peuvent-ils avoir sur les présidentielles ?
Il est clair que ces émeutes vont encourager la répression et le retour à l'ordre. Dans sa façon de les gérer, George Bush a fait un parcours sans faute. C'est un "plus" pour lui, à six mois du scrutin.

Propos recueillis par Ghislaine Toutain

(1) Etudes de la Documentation française, 150 p., 75 F.

BOSNIE-HERZEGOVINE

la folie, jusqu'à quand ?

Rien ne semble pouvoir arrêter l'embrasement qui s'empare de tout le pays, et que Sarajevo s'effondre sous les bombardements.

Cet embrasement était prévisible. Aujourd'hui, à son tour, la Bosnie-Herzégovine s'enfonce dans une guerre meurtrière. La population, lasse, exprime son pessimisme sur le moment de son issue.
D'un jour à l'autre, Sarajevo peut tomber aux mains des Serbes. Car les déclarations des dirigeants de la nouvelle Yougoslavie (réduite à la Serbie et au Monténégro) proclamée le 27 avril ne trompent personne. En affirmant que "les questions relatives à l'armée en Bosnie-Herzégovine ne faisaient plus partie de ses compétences", le président Milosevic tente d'abuser l'Europe pour échapper aux sanctions dont cette dernière la menace.
Mais, sur le terrain, la guerre continue sous le commandement des dirigeants serbes, en théorie indépendants, mais qui jouent le jeu du président "yougoslave". Les musulmans, beaucoup moins armés, semblent affronter seuls les Serbes, les Croates ayant une attitude peu claire. Le 10 mai, des milices croate et musulmane se sont ainsi affrontées près de Zénica, pour la première fois depuis le début de la guerre. Certaines villes musulmanes sont détruites à 80% alors que la situation s'aggrave de jour en jour : un responsable des autorités sanitaires bosniaques faisait état, le 10 mai, de 1.320 morts, 6.700 blessés et 1.900 disparus, et 670.000 personnes déplacées depuis le début des hostilités. Bilan sûrement incomplet en raison de la rupture des communications entre Sarajevo et plusieurs régions du pays.
Comment arrêter le massacre et empêcher que la Serbie ne réalise son objectif de mettre la main sur la Bosnie ? L'émissaire de l'ONU Marrack Goulding a, une fois encore, répondu négativement à la demande du président bosniaque Alija Izetbegovic d'une force de maintien de

QUEBEC

une longue histoire d'identité

Dans un monde où certains ensembles réputés immuables partent en lambeaux, les volontés indépendantistes, les résurgences nationalistes apparaissent comme des initiatives de pays "pauvres". Le Québec constitue à cet égard une exception.



Non pas que l'avenir économique de celle que l'on appelle la Belle Province soit sans incertitude, loin de là. Mais enfin, elle appartient bien à un ensemble politique, le Canada, qui occupe au sein des pays solvables une place de choix. Etre membre, fut-ce par délégation, du Groupe des 7, peut être de peu de poids devant les questions identitaires...
Il s'agit en tout état de cause de l'identité du peuple québécois. Plus précisément, de la façon de rendre ce dernier maître de son existence nationale. Cette quête ne date pas d'aujourd'hui et nombre d'événements, parfois fort douloureux, l'ont émaillée. Mais si l'histoire est ancienne, elle a jusqu'ici engendré des tentatives trop timorées, du moins insuffisantes pour modifier le cours des choses. Dernier épisode en date après le retentissant échec du référendum proposé au début des années 80 aux Québécois sur leur indépendance : l'impossibilité, en 1990, lors des négociations du lac Meech, de trouver un accord entre les dix provinces du Canada qui eût permis de conférer à celle du Québec le statut, pourtant modeste, de société distincte. Cette fois, une prise de décision serait inévitable... La loi 150 prévoit en effet,



la paix onusienne. La présence des casques bleus en Slavonie n'empêche d'ailleurs pas les combats de s'y poursuivre et Osijek d'être bombardée.
Alors, que faire ? Pour condamner "l'agression" contre la Bosnie-Herzégovine, les Etats-Unis, l'Autriche et le Portugal, qui préside la CEE, prônent l'exclusion (temporaire) de la Serbie de la CSCE, réunie à Helsinki. Les négociations engagées sous l'égide de la CEE n'ont débouché que sur l'intensification des combats au cours du dernier week-end. Plus que jamais, une action diplomatique européenne et internationale persévérante est nécessaire face à une guerre que la population s'attend à voir durer quelques années encore. Déjà, la Communauté européenne a décidé le rappel des ambassadeurs des Douze à Belgrade et va voter en faveur de l'exclusion de la Yougoslavie de la CSCE.

Pascal Altmeyer

au plus tard pour octobre 1992, une consultation du peuple québécois, à nouveau par référendum, sur le "principe de souveraineté". Sur le principe de. Mais avec quelle formulation précise ? Pour un Québec de quelle nature ? Avec quelle part d'autonomie au sein du fédéral ? Un simple fédéralisme renouvelé, rénové, rajeuni ? Une souveraineté-association ? Une autodétermination, une indépendance réelle, avec non seulement le rapatriement des compétences depuis Ottawa mais aussi les contreparties négatives ? Pleinement souverain, le Québec aurait à se faire reconnaître comme tel par la communauté internationale. Il aurait à se doter d'une monnaie (à moins d'aligner la sienne sur celle du voisin), à se bâtir un semblant de défense. Il lui faudrait encore assumer sa part du partage de la dette canadienne (un cinquième de 450 milliards de dollars !) et, surtout, repenser, en pleine récession nord-américaine, son économie sur des bases nouvelles... A cet égard, l'horizon peut apparaître plus terne pour le Québec que pour d'autres : la ville de New York vient d'annuler l'énorme contrat qui la liait à Hydro-Québec ; les accords de la nouvelle zone de libre-échange E.-U.-Mexique-Canada s'enfantent dans la douleur et les contraintes du GATT risquent de porter un coup mortel à l'agriculture québécoise.
Et comme si les difficultés d'ordre économique ne suffisaient pas à rendre périlleuse l'aventure de l'indépendance, voici que pointent à l'horizon de la souveraineté des difficultés d'une autre nature et, c'est à craindre, d'une autre radicalité. A trop menacer de quitter le navire fédéral, les Québécois ont fini par créer dans le reste du Canada un phénomène de rejet. Selon les sondages, 90% des Canadiens anglophones partageraient aujourd'hui le sentiment exprimé récemment dans le quotidien de Montréal, "Le Devoir", par un habitant de la Colombie-britannique : "Québécois, vous devez partir. Et pour le bien de tous". Autre obstacle de taille, le réveil des Inuits et des Amérindiens (qui ne sont pourtant que 60.000 sur plus 6 millions de Québécois). Les "premières nations" contestent désormais les frontières du Québec ; et leur capacité à mobiliser en leur faveur la communauté internationale est remarquable.
Enfin, plus grave peut-être encore pour un peuple québécois qui a fait de la langue, surtout depuis la fin des années 60, le ciment même de son identité : le français parlé, et plus encore écrit, perd chaque jour un peu plus de sa substance et de son intégrité. Les rapports officiels l'avouent, la syntaxe est en passe d'être définitivement perdue. Un écrivain d'un certain âge déclarait il y a peu avoir le sentiment d'appartenir à la dernière génération de Québécois capables de s'exprimer dans la langue de Molière ; que ses compatriotes, en particulier la jeune génération, allaient s'américaniser en un temps record. Un autre d'ajouter : "Un pays qui perd sa langue ne peut envisager de conserver longtemps son âme."

Loïc Montagné

BREF... EN BREF... EN

■ **Roland Dumas s'est entretenu à Washington, avec George Bush, James Baker et Dick Cheney, de l'OTAN et de son rôle éventuel dans des missions de maintien de la paix en Europe, du GATT et de la Yougoslavie. Le ministre français a transmis au président américain une invitation à se rendre en France en juillet.**

■ La CEE se penche sur son élargissement. Jacques Delors et la Commission européenne la jugent inévitable et souhaitable, même si elle doit s'accompagner d'une réforme des institutions. Un rapport sera présenté les 26 et 27 juin au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de Lisbonne. Aucune adhésion n'est cependant prévue avant 1995 (voire 1996 ou 97). Six pays postulent aujourd'hui officiellement : Turquie, Autriche, Chypre, Malte, Suède Finlande.

■ **En Italie, 1.014 grands électeurs sont réunis, depuis le 13 mai, au palais de Montecitorio, siège de la Chambre des députés, pour élire le 9e président de la République.**

■ Au Haut-Kharabakh, le conflit s'intensifie. L'accord de paix conclu le 8 mai à Téhéran n'aura duré que quelques heures. Choucha, ultime bastion azéri qui surplombe la capitale Stepanakert, a été conquis par les Arméniens immédiatement après l'accord. Les Azéris ont tenté, sans succès, de la reconquérir. De son contrôle dépend l'avenir d'un conflit dont une solution négociée semble s'éloigner.

■ **Les Nations Unies entameront le 13 juin le cantonnement et le désarmement de 70% des forces des quatre factions khmères, conformément aux accords de Paris, dont c'est l'un des points forts.**

■ Les négociations multilatérales sur le Proche-Orient dans le domaine économique ont repris le 11 mai à Washington et à Bruxelles, en l'absence d'Israël, de la Syrie et du Liban. Ce deuxième volet du processus initié à Madrid et qui s'organise en cinq groupes de travail (sécurité régionale et contrôle des armements, développement économique, partage de l'eau, réfugiés, et protection de l'environnement) piétine. Israël rejette la présence de Palestiniens "de l'extérieur". Les Libanais et les Syriens protestent contre les faibles avancées des négociations bilatérales.

■ **En Iran, victoire écrasante aux législatives, du président Rafsandjani et des "pragmatiques" qui enlèvent plus des trois quarts des sièges. Les "radicaux" ne remportent qu'une quinzaine de sièges sur les 268 pourvus.**

■ Les négociateurs de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) se sont mis d'accord pour que le Conseil exécutif transitoire multiracial soit doté de pouvoirs exécutifs.

■ **Haïti : recrudescence de l'exode de la population. Les garde-côtes américains ont intercepté plus de 2.578 réfugiés depuis le 5 mai.**

justice pour consommateurs

L'injonction de faire est une procédure simplifiée au service des consommateurs. Elle permet d'accéder facilement à la justice et concerne principalement les petits litiges.

Depuis le 1er janvier 1989 (décret n° 88-209 du 4 mars 1988 relatif aux petits litiges devant les tribunaux d'instance), les consommateurs disposent de cette procédure rapide pour obtenir l'exécution d'une obligation, par exemple une garantie, une livraison ou bien encore des travaux... prévue dans le contrat. L'injonction de faire concerne les litiges de moins de 30.000 F, limite de compétence du tribunal d'instance.

LA PROCEDURE

Un professionnel refuse d'appliquer une garantie commerciale, pourtant bien prévue dans le contrat. Comment le particulier peut-il se défendre ? Il doit adresser une requête (demande écrite) au tribunal compétent. Le demandeur a le choix : soit le tribunal d'instance du lieu où demeure le défendeur, soit du lieu d'exécution de l'obligation, ou encore (ce qui est le plus simple) le tribunal du lieu de résidence du particulier. Des formulaires de procédure d'injonction de faire sont mis à la disposition des consommateurs par le greffe du tribunal d'instance. La requête doit contenir avec précision les nom et adresse, raison sociale, des deux parties concernées, l'indication de la nature de l'obligation, tous les documents justificatifs, par exemple une copie du contrat, et tous les éléments permettant au juge de constater la défaillance du professionnel.

C'EST LE JUGE QUI TRANCHE

Ensuite, en fonction du dossier, le juge rend une décision. Si la requête du particulier lui paraît infondée, le juge peut la rejeter. Dans le cas contraire, il prononce une ordonnance d'injonction de faire. Elle fixe le délai d'exécution, et ses conditions de réalisation. L'ordonnance fixe aussi la date et le lieu de l'audience à laquelle l'affaire sera examinée en cas de non-exécution. Les deux parties concernées sont averties de la notification de l'ordonnance par une lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Une fois que le professionnel a exécuté son obligation, dans les délais impartis, le consommateur doit prévenir le tribunal. Si le consommateur n'obtient pas (ou partiellement) satisfaction, il peut, lors de l'audience (audience contradictoire classique), demander la résolution du contrat ou la conversion de l'obligation inexécutée en dommages-intérêts.

RAPIDE ET PEU COUTEUSE

L'injonction de faire est une procédure rapide (le jugement peut être rendu en deux ou trois mois), gratuite ou peu coûteuse. Le seul coût possible est celui de la signification du jugement si une audience a eu lieu parce que l'adversaire n'a pas réagi à l'injonction de faire. Pour cette procédure, le recours à un huissier est inutile pour saisir le tribunal. En revanche, dans certains cas, le recours à un avocat peut être nécessaire.

LA DECLARATION AU GREFFE

Il existe une autre procédure simplifiée pour un litige de moins de 13.000 F, par exemple un vêtement abîmé par le teinturier, il s'agit de la déclaration au greffe. Le consommateur saisit le tribunal par une simple déclaration au greffe, sur un formulaire spécial ou par lettre recommandée. Le tribunal convoque la partie adverse (procédure contradictoire classique) et rend ensuite une décision. Le jugement est signifié par huissier, seul coût de l'opération.

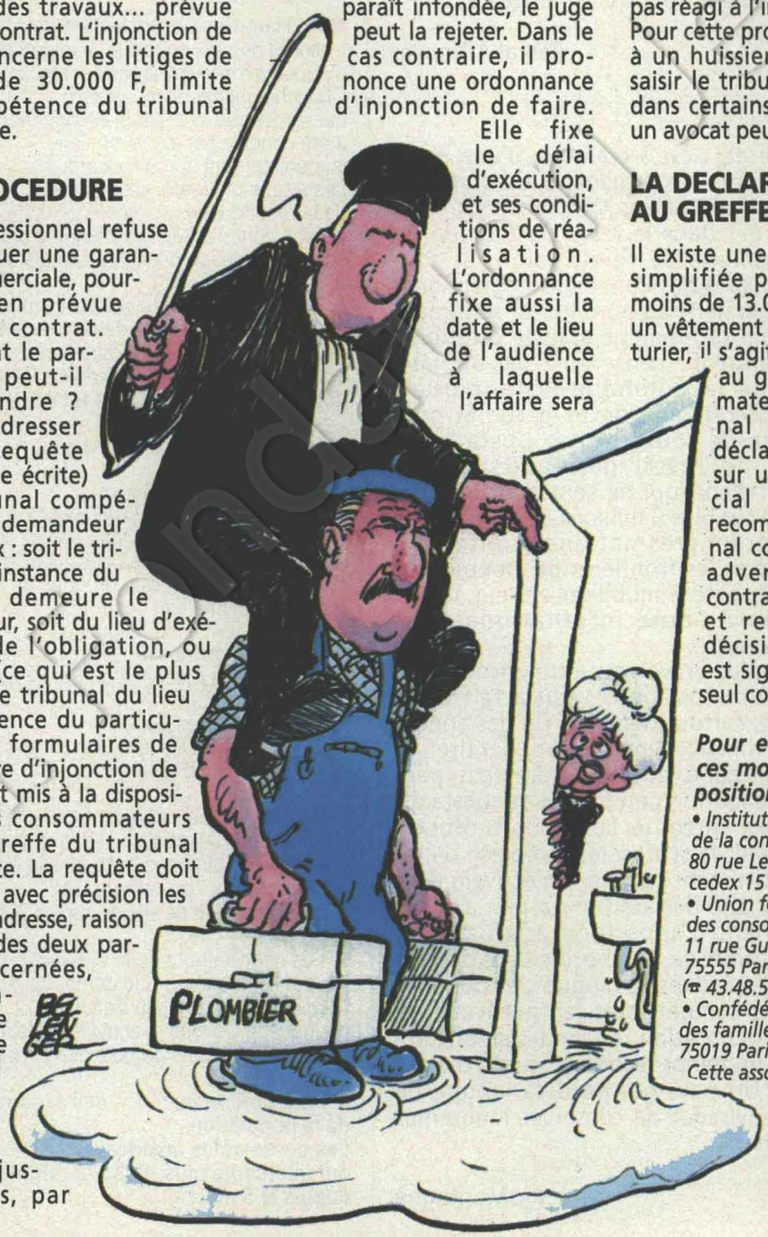

Pour en savoir plus sur ces moyens mis à la disposition des particuliers :

• Institut national de la consommation, 80 rue Lecourbe, 75732 Paris cedex 15 (☎ 45.66.20.20).

• Union fédérale des consommateurs, 11 rue Guénot, 75555 Paris cedex 11 (☎ 43.48.55.48).

• Confédération syndicale des familles, 53 rue Riquet, 75019 Paris (☎ 40.35.33.99). Cette association a organisé en janvier dernier un colloque sur les consommateurs et la justice.

Chrystie Lipani

... EN BREF...

■ **"Les Accidents du quotidien". Des informations pratiques pour prévenir et guérir sont réunies dans cet ouvrage. ADEIC-FEN. En librairie, 148 F.**

■ Les professionnels devront récupérer tous leurs contenants à partir du 1er janvier 1993. Le décret "emballage" vient enfin d'être publié.

■ **Protection des consommateurs. Conférence, le 1er juin, sur la loi du 18 janvier 1992, les nouvelles obligations des professionnels et de la publicité comparative. Centre de droit de Montpellier. ☎ 67.61.54.56**

■ Un plan de relance de la télévision câblée est annoncé. Diminution d'au moins 15% du prix des abonnements au câble.

■ **Le contrôle technique obligatoire pour les véhicules de plus de dix ans, après trois mois de mise en place, subit quelques défaillances. Des départements manquent encore de centres agréés. Ils ont des difficultés à s'équiper en matériel performant.**

■ Redevance télé. Le délai de recouvrement est passé de deux à un mois.

■ **Accès gratuit aux musées et monuments historiques pour les personnes handicapées. La direction des Musées de France vient de l'annoncer.**

■ Du nouveau en matière de sécurité. "L'airbag" se développe dans l'industrie automobile. Ces sacs gonflables situés le plus souvent au volant s'ouvrent en quelques millièmes de seconde en cas de choc frontal.

■ **Numéros verts : du brouillage sur les lignes ! Selon le Syndicat du marketing téléphonique, de nombreuses entreprises (elles sont plus de 13.000 à utiliser les numéros verts) se plaignent des appels de plaisantins encombrant les lignes. Elles sont prêtes à abandonner le système.**

■ "Les Français sont favorables à une énergie plus propre et plus performante", selon une enquête conduite par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie. En outre, ils jugent l'électricité idéale pour le confort et le gaz parfait pour le coût.

Jean-Arthur Clotaire, baron de Petdechèvre,
à son épouse restée sur ses terres

Lettre à ...

Ma douce

Ah ! ces trois juges, de l'ordre des "Francisquains", dit-on ! Le tollé est général. Mais la difficulté très grande en la matière de quoi je parle, c'est qu'on n'a point droit -ni souvent raison- de critiquer les décisions des juges.

Pourtant, en l'exemple de quoi je parle, cette difficulté est plus facile à résoudre qu'il n'y paraît. On reproche d'abord aux juges d'avoir rendu un jugement qui semble au peuple contraire au sentiment qu'il a de la "justice". Par justice, il entend en effet une sorte de valeur immanente qui existerait hors des sociétés et des hommes. Mais les juges ne font que confronter des actes à l'intepprétation qu'ils donnent de textes écrits, c'est à savoir la loi. En général, comme la volonté très sincère des juges est de faire coïncider au plus près leur interprétation des textes et ce sentiment diffus des hommes, on est satisfait. Mais cette fois, les juges semblent avoir failli à cette règle et ne point avoir cherché la coïncidence entre ces textes et ce sentiment que je vous disais. Ce ne sont donc point ceux qui critiquent leur décision qui portent atteinte à l'autorité de la justice, mais bien ceux qui ont rendu ce jugement. Les critiquer revient ainsi à défendre la justice.

Ensuite, on reproche à ces juges d'avoir voulu empêcher en quelque sorte notre catharsis nationale, c'est-à-dire la purgation de notre mémoire, par le débat public. Cette fois, il ne s'agit plus d'erreur en face de la justice, mais d'acte délibéré devant la société, c'est-à-dire de choix politique. Et ce choix est tragiquement fautif car c'est ne point tenir compte de ce qu'est l'homme et sa mémoire. Ecoutez ce qu'en dit l'ami Montaigne : "La mémoire nous représente non pas ce que nous choisissons, mais ce qui lui plaît. Voire, il n'est rien qui imprime si vivement quelque chose en notre souvenance que le désir de l'oublier. Et cette affirmation de Cicéron est fausse : "Il est en notre pouvoir d'ensevelir nos malheurs dans un oubli perpétuel et de nous souvenir de nos prospérités avec agrément." De vider et démunir la mémoire, n'est-ce pas le vrai et propre chemin de l'ignorance ? Et, dit Sénèque : "C'est un remède sans force pour nos maux que l'ignorance."

Les trois juges que je vous disais se souviendront longtemps, je l'espère, qu'on ne vide point impunément les mémoires, surtout celle d'un peuple, ni qu'on ne peut ensevelir ses malheurs dans un oubli perpétuel. Je souhaite que d'autres juges en soient convaincus bientôt. Pour moi, ma douce, je ne pourrais vous oublier quand bien même je le voudrais.



VIRGIL TANASE

Morts collectives

Vous êtes, sans doute, vous aussi, curieux de ce qui se fait et se pense ailleurs. Deux ouvrages d'historiens italiens qui donnent l'occasion de découvrir ce qui se passe, dans ce domaine, au-delà des Alpes, ne peuvent laisser indifférent, quand bien même les sujets ne seraient pas particulièrement joyeux. Carlo M. Cipolla, dont on assure qu'il est "le Duby" de nos voisins, intitule son livre *"Contre un ennemi invisible" (1)* et s'occupe des épidémies de peste et de typhus dans les cités civilisées du Nord de l'Italie (Florence, Milan, Venise, Gênes, Sienne) de la Renaissance au XVIIe siècle. Franco Cardini, qui se reconnaît influencé par les historiens français de l'Ecole des annales, étudie *"La Culture de la guerre" (2)* du Xe au XVIIIe siècle, en Europe, cela va de soi.

Il faut reconnaître que ces deux ouvrages ne sont pas enthousiasmants : nous nous sommes habitués, ici, où les historiens rayonnent aujourd'hui avec beaucoup d'éclat, à davantage de rigueur dans le suivi d'une idée, à des changements de vision plus astucieux, la compétence des investigations nourrissant une méditation plus approfondie des réalités du passé.

Même si l'on peut concevoir qu'un certain esprit chevaleresque (...) pouvait, autrefois, donner une légitimité à cette façon de penser, l'idée des bénéfices de la guerre est, pour nous, aujourd'hui, choquante.

Carlo M. Cipolla part de l'idée que "la maladie comme la santé est un phénomène à la fois biologique et social." Il se penche sur la misère difficilement imaginable d'une grande partie de la population des villes et sur les conditions d'hygiène le plus souvent effarantes, ce qui pousse l'auteur à rejeter catégoriquement l'idée que les cités préindustrielles auraient été "un paradis écologique". Dans leur lutte pathétique avec cet ennemi invisible, incompréhensible, leurs autorités municipales inventent l'organisation sanitaire et, surtout, à terme et en opposition avec l'autorité de l'Eglise, apparaît une conscience de l'intérêt collectif conduisant vers ce qui sera, plus tard, l'intérêt supérieur de l'Etat. Carlo M. Cippola étudie également les charges municipales de la santé, la profession médicale, l'impact économique de la mortalité provoquée par les grandes épidémies. Il est certain que son ouvrage fait regarder d'un œil plus averti l'époque de gloire des cités italiennes, même si l'auteur ne va pas jusqu'à proposer une nouvelle lecture de leur histoire.

C'est ce qu'essaie de faire Franco Cardini. Il invite à découvrir une civilisation européenne des Xe et XVIIIe siècles portée par un souffle guerrier. Après Johan Huizinga, qui considérait la guerre comme un jeu, et Roger Caillois, tenté d'y voir une fête, Franco Cardini s'ingénie à faire l'apologie de l'esprit d'entreprise, de l'énergie sociale que la guerre met en branle : "La guerre, écrit-il, se distingue par son aptitude à drainer les facultés humaines les plus élevées, pour les tendre vers un but ardemment recherché." Même si l'on peut concevoir qu'un certain esprit chevaleresque qui devint, par la suite, dans l'intérêt général (en Suisse) conscience militaire, pouvait, autrefois, donner une légitimité à cette façon de penser, l'idée des bénéfices de la guerre est, pour nous, aujourd'hui, choquante. Franco Cardini le sait et n'arrête pas, tout au long de son ouvrage, de faire des efforts pénibles pour la nuancer : "Le scandale de la guerre réside dans sa violence ; mais si, dans cette violence, l'homme se reconnaît, c'est aussi dans sa relation avec elle qu'il éprouve la nécessité de changer sa nature... Il n'existe pas de guerre en soi qui soit bonne.

En revanche, ce qui souvent existe de bon, ce sont les dispositions dans lesquelles l'homme entreprend une guerre, dans lesquelles il la mène et cherche à en sortir : celle d'un être qui, loin de s'aliéner dans la violence individuelle et collective, demeure fondamentalement pacifique." Franchement, le discours de Franco Cardini ne me convainc pas, même si j'hésite à crier avec le Shakespeare de "Troylius et Cressida" : "Toujours la guerre et la luxure, ce sont les seules choses éternelles au monde."



La maladie, phénomène à la fois biologique et social (lèpre, en Afrique, 1980).

(1) Balland, 358 p., 175 F.
(2) Gallimard, 480 p., 255 F.

COMMEMORATIONS ET ANNIVERSAIRES

il était une fois...

Attendues par les candidats au bac, traquées par les érudits locaux, redoutées par tous ceux que lassent éloges funèbres et louanges académiques, les commémorations, sorte de travail commun de construction d'une mémoire collective, marquent la volonté d'un pays de se souvenir. Signes d'une continuité et d'une identification, ces réactualisations apparaissent parfois comme des rituels obligés, des réanimations abstraites, quand il ne s'agit de purs arguments touristiques. Néanmoins, la multiplication des lieux concernés par ces anniversaires étatisés, la vengeance du temps sur la myopie du moment ou l'oubli, le bienfait de ces aide-mémoire, qui raniment des connaissances enfouies dans la quotidienneté, méritent certainement qu'on poursuive ces retours vers le passé.

LES EVENEMENTS DE JADIS

Ainsi, en cette année 1992, mis à part le cinquième centenaire de la rencontre des deux mondes, universellement célébrée et planisphèrement banalisée, à l'image de l'exotique île de Guanahani où débarqua Christophe Colomb, tombée dans le bagage public, on ignorerait, sans le guide des célébrations nationales 1992 élaboré par la direction des Archives de France, qu'en cette même année 1492, Antoine de Ville escaladait, dans l'accoutrement qu'on imagine, les 2.346 mètres du mont Aiguille, inventant ainsi l'alpinisme. A l'inventaire des sites qu'il faut visiter en leur année de multi-centenaires, on relève deux monuments à la grandeur austère : le prieuré clunisien de Paray-le-Monial, fondé en 1092, et l'Hôtel-Dieu de Tonnerre, de 1292. D'actualité aussi, l'institution de la République française, ses principes et son idéal de liberté et d'égalité, qui risque, paradoxalement, d'être honorée de manière moins fastueuse que 89 qui accapara, en une seule année, tout l'héritage révolutionnaire. Mais, peut-être, la sobriété sied-elle mieux aux événements immenses que le tape-à-l'oeil.

CES GRANDS HOMMES QUI SONT DES FEMMES

Au registre des grands hommes, seules deux femmes, semble-t-il, méritent de retenir l'attention des maîtres de cérémonie. Marguerite de Navarre, née en 1492, sœur de François Ier et grand-mère d'Henri IV, "corps de femme, cœur d'homme et teste d'ange", selon la formule de Marot qui, rendant ainsi hommage à l'harmonieux équilibre du personnage, nous semble bien sévère au vu de son portrait au petit chien. Poète, elle mérite mieux que les quelques pages volées aux grands dans les anthologies. L'auteur de "L'Heptaméron" voisine, par delà les siècles, avec Germaine Tailleferre, la musicienne, qui serait aujourd'hui centenaire et qui fit équipe dans le groupe des six, avec Milhaud et Honneger, également de la classe 1892.



LES CAPRICES DU TEMPS

Jacques Callot, le graveur nancéen, le réaliste des "Gueux", le visionnaire de "La Tentation de saint Antoine" et l'aimable Sarrazin aux angelots ronds de sève sont contemporains de Pierre Gassendi, le futur astronome, qui naquit en Haute-Provence en 1592. Cette même année, Montaigne le tolérant s'éteignait dans son château du Bordelais, dans la sagesse et la clarté de la pensée libérée.
Mallarmé et Stendhal se croisent in extremis. Le jeune Stéphane est agé de cinq jours quand, à 7 heures du soir, rue Neuve-des-Capucins, Henri Beyle s'effondre, terrassé par une crise d'apoplexie, le 23 mars 1842, voilà 150 ans.
Tandis que les premières projections des pantomimes lumineuses d'Emile Reynaud animent au théatre optique amazones et trapézistes, Ernest Renan meurt à Paris, au Collège de France, dans son appartement de fonction. La carrière exceptionnelle du jeune breton pauvre, embrigadé au séminaire, enseigné à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui devint philologue et philosophe, devait donner lieu à une célébration agitée lorsqu'à Tréguier fut inaugurée, par Combes, la statue du vieux gros monsieur assis, songeur, face à l'entrée de la cathédrale où reposeraient les reliques de saint Yves ! C'était en 1902.
Il est des ressouvenances plus paisibles et plus consensuelles, telles celles qui devraient marquer les naissances de Louis de Broglie, de Jean Lurçat ou de Charles Nungesser. Et si la force des commémorations ne venait pas seulement de la communion indifférente et polie de la postérité, mais bien plutôt de la réactivation des passions fondatrices ?

F.L.



TV

SYMBOLES

La cravate était sobre, signe que l'éternel ministre de la Culture, devenu aussi celui de l'Education, entendait marquer que l'exercice est austère. Conjuguer arts et enseignement est en effet périlleux. Invité de l'émission "7/7", Jack Lang devait marquer sa différence dans la continuité. Or, il n'est pas simple de faire comprendre en quelques minutes que, tout en partageant la philosophie d'un projet, on l'ajourne sine die. Le double objectif assigné à l'Université, maintenir un haut savoir scientifique tout en favorisant des formations professionnalisées, implique de retrouver la foi et la fougue de 1981. Lang ne les a jamais perdues. L'émission impose de commenter une actualité plurielle qui implique des ruptures de ton souvent délicates à traiter. Si les considérations sur la révision constitutionnelle, préalable à la ratification du traité de Maastrich, tenaient de l'exercice d'école pour un ministre d'Etat aguerri à ce type de joute, avec la gâterie d'un RPR coupé en deux, la scission de la FEN entrait également dans son domaine de compétence. La performance s'annonçait plus délicate pour vanter les qualités du nouveau gouvernement sans égratigner le précédant qu'il avait également servi. Le vocabulaire météorologique permet heureusement ces subtilités qui évoquent cyclones et embellies, ondées et gros temps avec l'élégant détachement britannique.
Mais la semaine était surtout faite de violence, de peur et de mort à Los Angeles, Furiani et Sarajevo. L'abandon des quartiers populaires par un Etat américain longtemps peu soucieux de jouer son rôle de protection et d'impulsion sociale peut expliquer les émeutes californiennes. Mais que dire de la chaîne d'irresponsabilités qui conduit à l'éboulement d'une tribune sportive ? Qu'ajouter qui n'ait été cent fois dit sur l'écartèlement d'une Yougoslavie tiraillée par de vieux démons ? Dans un tel contexte, la pudeur exigeait bien sûr de faire sobre pour célébrer l'immense Marlène Dietrich, la voix bleue de l'ange qui trouble jusqu'à l'âme. Marlène, symbole aussi du refus de la barbarie. Avec l'élégance et la simplicité des hommes de conviction, Lang nota en souriant que la télévision doit à l'évidence être tirée vers le haut avec "Arte", par exemple, que les campus délabrés peuvent être réhabilités par des jeunes, que la voie pragmatique réformatrice décidée par le gouvernement Bérégovoy est capable de conduire vers un printemps 1993 lumineux et que le plus flamboyant des ministres a la sobre efficacité d'un maître d'école quand l'essentiel est en jeu, c'est-à-dire la jeunesse, l'intelligence. L'avenir, donc.

F.L.

45 au festival de Cannes, du rêve à la réalité

Le cinéma est, dit-on, magique.
C'est en tout cas un extraordinaire lieu de rencontre du rêve et de la réalité, de la vie et de la mort.

Par un curieux hasard et un extraordinaire savoir-faire, Marlène Dietrich s'est éteinte la veille de l'ouverture du Festival 1992, qui avait déjà choisi son portrait pour son affiche. Noir et blanc, aujourd'hui, c'est comme un faire-part. Partout, dans les rues, sur les murs, elle nous regarde. Le cinéma personnifié, mythifié, nous regarde.

Dure réalité, la violence a éclaté il y a quelques jours à Los Angeles. A Cannes, elle a envahi les salles. Dès la soirée d'ouverture, "Basic Instinct", de Paul Verhoven, est arrivé, précédé par le scandale. En Amérique, groupes homos et ligues de vertu n'ont pas supporté les ébats de la très sensuelle Sharon Stone et de Michael Douglas, ni le pic à glace avec lequel la meurtrière tue ses amants au moment de l'orgasme !

La violence a continué avec "Luna Park", de Paul Lounguine (le metteur en scène de "Taxi blues"), où des bandes d'extrême droite tentent d'imposer leur loi antisémite et brutale. Et avec d'autres films américains encore. Dans "Bad Lieutenants", c'est la barbarie urbaine, et dans "American me", la dure loi des prisons.

Cette année, le Festival de Cannes, qui fête son 45e anniversaire, a chosi de rendre hommage aux métiers de cinéma. Aux réalisateurs, avec "Des Visiteurs du cinéma", l'ouvrage de Gilles Jacob, et les rétrospectives de Blake Edwards et d'Ernst Lubitsch, ou encore avec la traditionnelle "Leçon de cinéma" donnée, cette année, par Wim Wenders. Hommage aux comédiens. A Gérard Depardieu, le plus jeune président du jury de l'histoire du Festival, mais aussi à Patrick Dewaere, avec le film que lui consacre Marc Exposito (sortie le 20 mai).

Quelques films de la compétition sont déjà sortis en salles. Outre "Basic Instinct", "The Player", de Robert Altman, s'attaque aux mœurs et magouilles d'Hollywood. Une autocritique comme seuls les Américains savent en faire. "Retour d'Howard End", de James Ivory, le plus anglais des cinéastes américains, chronique de l'Angleterre du début du siècle et impitoyable étude de mœurs, réussie de la première à la dernière image. Enfin, "Le Retour de Casanova", où Alain Delon s'interroge sur le déclin d'un séducteur.

Gilles Jacob et le comité de sélection ont visionné 290 films de long métrage, vingt-deux ont été retenus. L'Amérique, avec six films en compétition officielle, se taille la part du lion, la France ne présentant que trois films. Mais on constate une montée en puissance des coproductions, où la France joue un grand rôle, puisque, sur vingt-deux films, dix sont soit des productions 100% françaises, soit des coproductions. Ce qui reflète bien la situation mondiale. Deux blocs, l'Amérique du Nord d'une part, et l'Europe, avec la France comme chef de file, d'autre part. A regretter la faible participation de l'Amérique du Sud, de l'Afrique, de l'Asie et même de l'Europe de l'Est, si prometteuse ces dernières années. Enfin, avec quatorze nouveaux venus en sélection officielle, c'est aussi une année de renouvellement.

Côté architectural, Cannes aussi se renouvelle. Mais là,c'est raté. Après l'ouverture, en 1982, du nouveau palais surnommé le "bunker", à cause de sa façade aveugle et massive, jusqu'au "Noga-Hilton Hotel" à la place de l'ancien palais des festivals, sur la Croisette elle-même. Construction lourde, boursoufflée par des balcons trop ouverts, elle contient toutefois une grande salle où l'on peut voir les films de "La Quinzaine des réalisateurs", hors compétition officielle. Malgré ces inconvénients, le printemps sur la Croisette est toujours merveilleux, toujours unique. Et, c'est confirmé, compte tenu du calendrier international, le Festival restera en mai pour quelques années encore. Ouf !

C. P.



© Fondation Jean Jaurès

post-scriptum



MICHEL BRAUDEAU
"Le Livre de John"

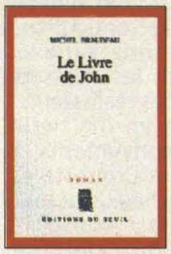

Tout ce qui est atteint est détruit. "On ne devrait jamais poser le pied sur la neige vierge de nos rêves." Ni tenter de vivre nos fantasmes. Paul, cinéaste français, passablement égaré en Californie, ne cesse de s'approcher, au plus près, de ce pointillé qui sépare la raison des fantasmes personnels, nettement orientés pour lui vers la chair fraîche sous toutes ses espèces. Mais il ne transgressera pas, bien que le sentiment de la fugacité de toutes choses, et notamment de la beauté, le dévore.
La ballade californienne de Paul et John, rugueuse et tendre, devient rapidement celle du lecteur : le voyage dans la part interdite en chacun d'entre nous.
Le Seuil, 314 p., 110 F.

CLAUDE ALLEGRE
"Introduction à une histoire naturelle"

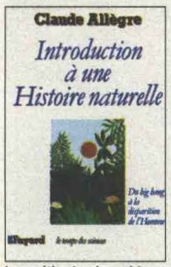

Est-ce manquer de modestie que reprendre le titre de l'œuvre décisive écrite par Buffon, il y a 200 ans ? Non, répond Claude Allègre : c'est qu'il faut réhabiliter l'histoire naturelle. Tout y porte aujourd'hui : les découvertes faites depuis 30 ans dans les sciences de la nature permettent de bâtir une nouvelle histoire naturelle, du fameux "big bang" des origines jusqu'à l'homme, qui a colonisé la Terre pour aujourd'hui la menacer. Immense fresque, superposition de théories et d'observations, l'histoire des quatre-vingt douze éléments chimiques à travers douze milliards d'années. Et la vertigineuse interrogation sur l'avant et l'après. L'homme, ses connaissances et ses incertitudes.
Fayard, 422 p., 120 F.

BERNARD DORIVAL, SOPHIE MONNERET
"L'Impressionnisme et la peinture de plein air"

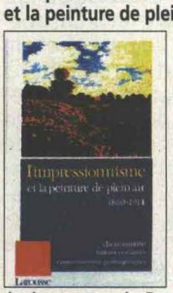

Rarement une intention perfide manqua aussi bien son coup. En 1874, dans "Le Charivari", le critique d'art Leroy, qui se piquait de bon goût, sortit horrifié du salon du boulevard des Capucines où étaient exposés Degas, Renoir, Sisley, Pissaro, Berthe Morisot et Monet. "Des renards de la peinture qui se disent fièrement impressionnistes", grince l'échotier fielleux. Le mot, qui se voulait blessant, eut la fortune que l'on sait.
Un volume en deux parties : historique du mouvement impressionniste dans le cadre culturel politique et social d'une période allant de 1880 à 1914 et dictionnaire (lieux, peintres, courants, collectionneurs et marchands). Chronologie et importante iconographie.
Larousse-Essentiels, 416 p., 195 F.

JEAN-LOUP BOURGET
"L'Histoire au cinéma"



Passionnant petit livre. Evoquer tous les emprunts du cinéma à l'histoire fait ressurgir des pans entiers -dont certains des plus constitutifs de ce que nous sommes- de notre mémoire et de notre sensibilité. Analyse minutieusement documentée de Jean-Loup Bourget pour qui "la représentation cinématographique de l'histoire s'inscrit dans une longue tradition artistique et témoigne d'une belle continuité entre peinture et cinéma." Que celui-ci ait imité la peinture ou qu'il soit parvenu, de manière indépendante, aux mêmes solutions formelles. De la Bible à l'histoire des peuples, des héros aux témoignages.
Gallimard-Découvertes, 178 p., 59 F.



CHRISTOPHE ROUSSET
Suites et toccatas de Froberger



L'instrument de musique sur lequel le plus de progrès ont été faits ces trente dernières années est inconstablement le clavecin. Facteurs, restaurateurs, interprètes, preneurs de son, tous ont métamorphosé la caisse métallique et ingrate de naguère. Le clavecin est (re)devenu agile, rond, varié et très proche du goût musical actuel.
On sait que l'un des plus en vue des clavecinistes actuels est Christophe Rousset. Il présente ici, sur un instrument de 1652, une des musiques pour le clavecin les plus singulières et les plus fortes : des suites et des toccatas écrites par Johann Froberger, compositeur allemand du milieu du XVIIe siècle. Rythmes, émotion, danses, imitations, grande expressivité. Et interprétation remarquablement maîtrisée.
Harmonia Mundi, 901372, 64' 53", env. 125 F.

JEAN-SEBASTIEN BACH
Messe en si mineur



La composition de la plus célèbre partition religieuse de Bach s'étale sur vingt-cinq ans. La Messe en si mineur est même la dernière œuvre sur laquelle le Cantor ait travaillé, en 1750. Bach ne l'a jamais entendue, ni l'électeur de Saxe à qui elle était dédiée. Du fait de sa longueur, il n'était pas imaginable de la donner dans un concert à la cour de Dresde. Pas davantage au cours d'un office liturgique. A quelle intention correspond-elle donc ? Il semble qu'en l'écrivant, Bach ait voulu livrer à la postérité une œuvre totale, qui se suffirait à elle-même, qui se situerait au-delà et au-dessus des différences confessionnelles.
C'est dans cet esprit que Peter Schreier aborde la Messe en si. Plénitude lumineuse, articulation des plans, orchestre parfaitement en place (la Staatskapelle de Dresde... !) et, parmi les solistes, Marjana Lipovsek, au contralto admirable, particulièrement dans l'Agnus Dei final.
Philips, 2CD, 432972, 1 h 45' 49", 250 F. env.

MELISSA ETHERIDGE
"Never enough"



N'en déplaise à Julien Clerc, cette Melissa-là n'a rien d'une métisse d'Ibiza. Il s'agirait plutôt du genre blonde plantureuse de la côte californienne. Sensuelle comme une Bangles, moins glamour que Bonnie Tyler mais plus que Joan Jett, quelque part entre Chrissie Hynde et Bette Middler, il s'en faudrait de très peu pour que cette jeune chanteuse bousculât toutes ces rombières du firmament du rock. Il suffirait peut-être d'un album ! Celui-ci.
Alternant les rythmes rapides d'un rock soutenu et rageur ("Ain't it heavy") et les folk songs à la guitare acoustique ("Place your hand") Melissa Etheridge, avec ses grands yeux innocents et ses rendez-vous polissons dans d'obscures arrière-cours, devrait affoler tous ceux qui l'écoutent et qui, jamais satisfaits, en redemandent.
Island, 512120, 45' 15", env. 130 F.

ANNIE LENNOX
"Diva"



Après le succès de la BOF (bande originale) du film "Lily was here" et un second album, lui, vraiment "bof" de Dave Stewart, on attendait au tournant, avec une craintive impatience, l'autre moitié des défunts Eurythmics. La chanteuse Annie Lennox a évité la gamelle et, mieux que cela, nous roule dans la farine.
Conservant juste ce qu'il faut du duo techno-pop : une touche de sentimentalisme ("Why", "The Gift"), une bonne louche de synthé et deux doigts d'humour ("Keep young and beautiful"), la belle Annie Lennox prouve qu'elle peut très bien se passer de son ex-tête pensante et composante de Dave Stewart. A rebours, on voit mal comment Dave, à l'avenir, fera pour se passer de la voix de celle qui s'impose comme la prima donna de la pop anglaise.
RCA, PD 75326, 52' 07", 130 F.

EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF... EN BREF

■ "IUT-vision", télévision de l'Allier, émettra jusqu'au mercredi 20 sur Montluçon, Moulins et Vichy. Cette chaîne de télévision animée par les élèves de l'IUT de Montluçon diffuse deux émissions en direct (12 h 30 / 13 h 30 et 18 h 30 / 19 h 30) rediffusées ensuite.
"IUT-vision" avait déjà fonctionné une première fois en janvier 1991 avec un taux d'écoute de 20%.

■ **Dixième Fête de la musique. Le 21 juin tombant un dimanche, la Fête de la musique commencera dès la soirée du samedi 20. 65 pays participeront à la fête 1992. Les programmes peuvent être consultés sur 36.15 Musique.**

■ Troisième intégrale de l'œuvre de Bach pour orgue enregistrée par Marie-Claire Alain.
A 65 ans, l'organiste française est la première artiste occidentale autorisée à monter aux orgues Gottfried Silbermann de la cathédrale de Freiberg, sur lesquelles Bach a joué lui-même. Quinze CD paraîtront chez Erato.

■ **Soljenitsyne reste aux USA. En septembre 1991, l'écrivain russe avait annoncé qu'il reviendrait immanquablement dans son pays. Son éditeur précise aujourd'hui que Soljenitsyne, expulsé d'URSS en 1974 et âgé de 75 ans, n'envisageait pas son retour "avant d'avoir achevé les travaux littéraires déjà entrepris."**

■ Traitement de choc pour les monuments italiens. Une frénésie de restauration s'est abattue sur la péninsule : monuments, fresques et sculptures bénéficient du sponsoring, avatar envahissant du mécénat. Mais les méthodes des sponsors, incertaines, voire brutales, sont de plus en plus contestées, provoquant polémiques et plaintes. Dernier procès en date : la place de la Seigneurie, à Lucques, a vu la moitié des 10.000 dalles du XVIIIe siècle être cassées et remplacées par de simples briques. Une chaîne de télévision japonaise finance le nettoyage du "Jugement dernier" de Michel-Ange, au Vatican. La styliste Laura Biagiotti, a offert de restaurer une église vénitienne pour le lancement de son nouveau parfum : "Venise". Prochaines restaurations annoncées : les fresques de Piero Della Francesca à Arezzo, les fontaines de Sienne et "La Cène" de Léonard de Vinci.

PAGES CULTURE ETABLIES PAR
Jacques Garat (livres - classique)
avec
Françoise Lorrain (télévision - enquête)
Claude Polak (cinéma)
Frédéric Taddéi (jazz - variétés)

JEAN-FRANÇOIS PREVAND

"Voltaire's folies", "Grand Peur et misère du IIIe Reich" (1) : le théâtre est une arme pour Jean-François Prévand. Plaidoyer pour la responsabilité contre la résistible ascension du fascisme.

"Grand Peur", de Brecht, dépeint les ravages du nazisme dans les relations les plus intimes des individus, d'amants, de parents, d'amis... L'avez-vous montée parce que la tentation fasciste renaît aujourd'hui en France ?

Brecht aimait à répéter que la connaissance du fascisme ne tient pas à la personnalité des fascistes : celle d'Hitler n'a aucune importance pour comprendre le fascisme. C'est une question individuelle et de société. C'est quelque chose qui monte de la base, mais pas spontanément. Ce peut être une manipulation, une peur entretenue. Brecht disait que "Grand Peur" était un vaccin à l'égard des sociétés futures. Son but n'était pas de faire le portrait de l'Allemagne nazie, même s'il en offre une vision saisissante, mais de démontrer comment une société devient fasciste, de montrer un mécanisme. Pour lui, le fascisme n'est pas un état, c'est une dynamique. Une parole raciste dans le métro n'est pas seulement raciste en soi, elle véhicule autour d'elle la permissivité à l'égard des propos racistes, encourage la montée du racisme.

La société fasciste se nourrit de la transformation des individus. Chaque scène met l'accent sur le moment du choix, où tout bascule. A chaque fois, les personnages auraient pu réagir différemment. Ce qui est terrible n'est pas seulement le choix du personnage mais plus encore le fait, qu'une fois ce choix fait, il est devenu quelqu'un d'autre. On a parlé de peste brune en parlant du fascisme. La personne qui a fait ce choix devient un pestiféré.

Elle va propager la contagion...

Oui, elle va contaminer. Parce qu'elle va essayer de se justifier. Ce geste essentiel qu'elle a accompli renie complètement ce qu'elle croyait son idéal. Prenons l'exemple du grand professeur de médecine qui tient dans sa clinique un langage humaniste, fait l'apologie d'une médecine honnête, généreuse... Confronté à une action qui le met en danger, il va se conduire de façon totalement différente de son idéal, de ce qu'il a prêché depuis trente, quarante ans. Une fois cet acte accompli, il va être obligé de le justifier. Il n'a plus alors qu'une issue : que tout le monde lui ressemble. Car si tout le monde lui ressemble, cela l'excuse. Consciemment ou inconsciemment, il va propager un nouveau style de valeurs, des valeurs qui excusent ces actes-là. Dire, par exemple : "Il n'y a pas tant de racisme que cela", ou "Les juifs eux-mêmes sont intolérants, regardez ce qu'ils font en Israël"... Petit à petit, celui qui parle ainsi va diffuser le mal. Le message de "Grand Peur", c'est : il n'y a qu'un seul moyen d'arrêter cette propagation, dire non. Brecht aurait dû être encore plus précis : "Il faut dire non à temps." Car si on dit non trop tard, le mal aura gagné. Au moment où vous direz non, vous serez broyé. Il faut dire non au moment où ce non a encore une importance.

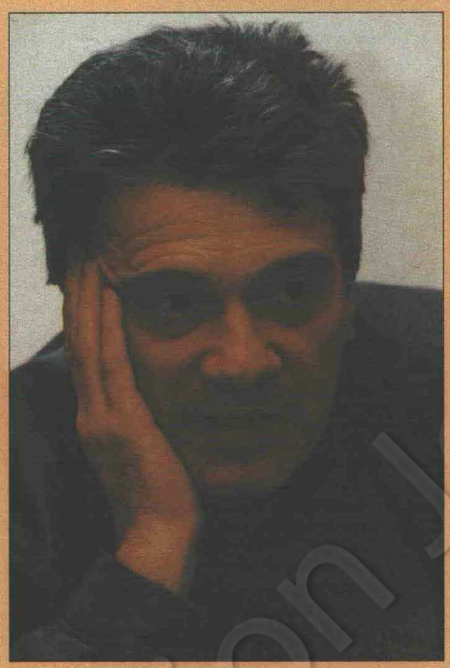

Ceux qui oublient le passé sont condamnés à le revivre.

Tout recommence à chaque génération...

Ceux qui oublient le passé sont condamnés à le revivre. C'est pour cette raison qu'il est merveilleux de jouer devant des jeunes. Encore faut-il rester modeste. Je ne prétends pas que le théâtre peut changer le monde. Si le théâtre avait changé le monde, le monde serait meilleur.

Sommes-nous donc au moment où il faut dire non ?

Je pense hélas qu'il est déjà un peu tard. Je ne suis pas très optimiste. Je suis content de m'exprimer dans un journal politique, particulièrement celui du Parti socialiste : on aurait pu être plus vigilant plus tôt, tenir un langage plus fort, plus précis.

La philosophie de Voltaire me convient assez. Elle répond à beaucoup de questions que des intellectuels se sont posées. Faut-il être intolérant avec les intolérants ? "Oui", avait répondu Voltaire voilà deux cents ans. Au nom de la démocratie et de la tolérance, on laisse passer un message raciste, fasciste, qu'on avait juridiquement le droit de sanctionner comme un délit. "A-t-on le droit de laisser parler Le Pen à la télévision ? Je réponds "non". Les Etats-Unis ont réussi à extirper une partie de leur racisme parce qu'ils ont des lois, comme nous, mais, eux, les appliquent : quelqu'un qui, dans la rue, tient un propos raciste est susceptible d'être condamné. Vous avez déjà vu, en France, un procès-verbal pour propos raciste ?

Il n'y a pas de différence, dites-vous, entre dire et faire, entre laisser dire et laisser faire. Aujourd'hui, n'est-il pas trop tard parce qu'on a laissé dire "Durafour-crématoire", "détail", laissé dénoncer "l'internationale juive" dans les journaux fascistes sans le comprendre ?

J'en suis convaincu. Il y a une banalisation du discours. Des théories racistes ont été énoncées sans qu'on se soit élevé en disant : "Non. Non, on ne dit pas cela. Tout simplement, non." Ce langage-là, ferme et clair, n'a pas été tenu.

Vos pièces dénoncent le fanatisme actif, les nazis chez Brecht, les dévots chez Voltaire, mais aussi le fanatisme passif, presque encore plus grave : celui des gens qui laissent faire... Y a-t-il aujourd'hui montée de la lâcheté ?

Quelqu'un qui, dans la rue, entend une femme se faire traiter de "sale juive" ou un Maghrébin de "sale Arabe" et qui n'intervient pas, se disant "cela n'a pas d'importance" fait le jeu de ceux qui propagent le fléau. Le fanatique passif, c'est celui qui se dit : "Après tout, ces gens-là ne sont pas tout à fait comme nous. Il y a du vrai dans ce que dit Le Pen"... Le mal absolu, c'est la démission. Pas seulement la démission individuelle des gens dans la vie quotidienne, mais celle des centres de pouvoir, d'éducation, d'information, politiques, par rapport au danger, un manque de fermeté qui permet la banalisation actuelle. Je suis très choqué par le fait que Bousquet, Papon ne soient toujours pas jugés, qu'on ne puisse toujours pas, cinquante ans après et sous un gouvernement socialiste, mener ces procès-là. Mais la condamnation des fautes des années 40 ne doit pas nous absoudre de celles des années 90. Il est grave de ne pas être aujourd'hui, en 1992, plus ferme dans ses convictions. Pour moi, si échec de la gauche il y a, c'est qu'elle n'a pas été assez claire sur ces valeurs-là. Il faut dire "voilà ce que nous croyons, ce pour quoi nous nous battons".

Propos recueillis par P.J.

(1) Comédie de Paris. ☎ 42.81.29.36

UN AN POUR CONVAINCRE...

S'abonner, ou abonner des amis, c'est devenir membre du club Vendredi et bénéficier de vacances à prix réduits, places gratuites pour des spectacles ou festivals...

UN AN POUR FAIRE RENAITRE L'ESPOIR...

Faîtes connaître "Vendredi" autour de vous, abonnez vos amis, abonnez-vous, réabonnez-vous. En un mot : SOUTENEZ-NOUS !

VENDREDI A BESOIN DE VOUS

JE M'ABONNE !

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Code postal.....

Ville.....

❑ *Veuillez abonner de ma part ou*
❑ *Veuillez envoyer "Vendredi" gratuitement pendant 5 semaines*

▼ 1 ▼

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
.....
Code postal .....
Ville .....

❑ *Veuillez abonner de ma part ou*
❑ *Veuillez envoyer "Vendredi" gratuitement pendant 5 semaines*

▼ 2 ▼

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
.....
Code postal .....
Ville .....

❑ *Veuillez abonner de ma part ou*
❑ *Veuillez envoyer "Vendredi" gratuitement pendant 5 semaines*

▼ 3 ▼

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
.....
Code postal .....
Ville .....

Abonnement 1 an : 260 F
DOM-TOM / CEE : 400 F
Autres pays : 600 F
Soutien : 500 F

A renvoyer à : "Vendredi" service lecteurs, 10 rue de Solferino, 75333 Paris cedex 07
accompagné, éventuellement, du montant des abonnements. Chèque à l'ordre de "Vendredi". Merci de penser à joindre votre bande adresse.

AMIS LECTEURS, UN EFFORT !

Collection Jean Jaurès